

# Agriate

projet de territoire

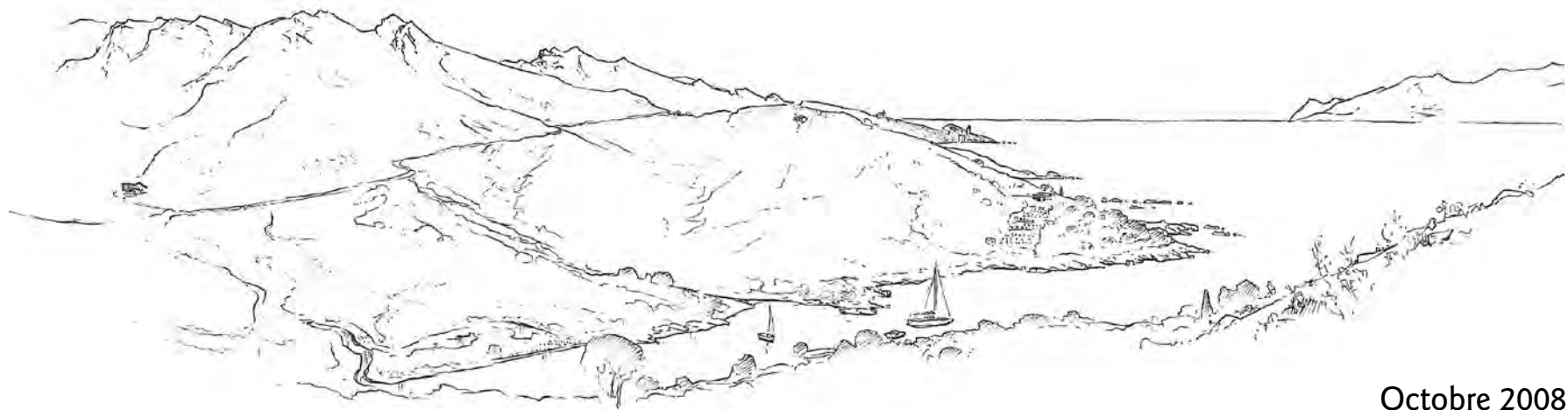
# Agriate

projet de territoire

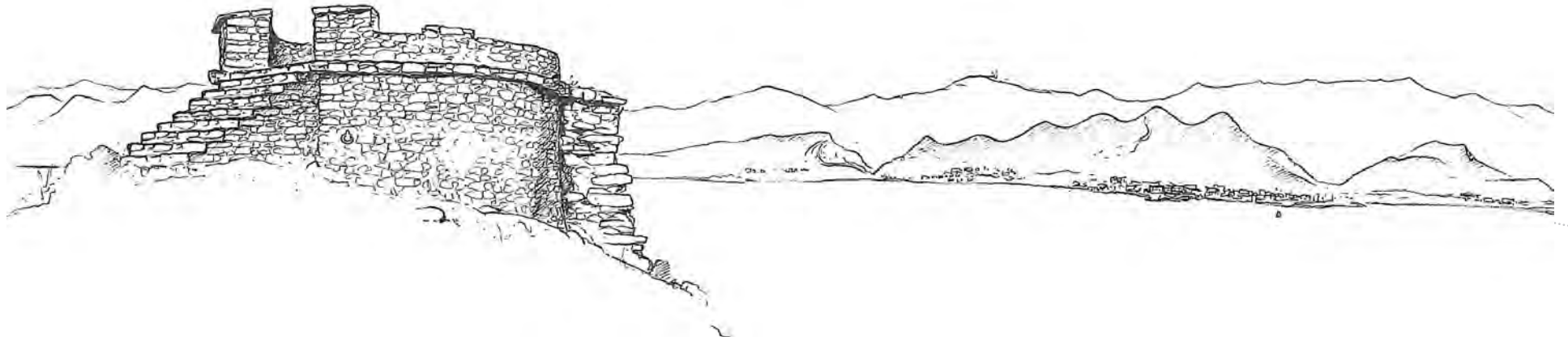


# Agriate

projet de territoire



Octobre 2008



## Quel projet pour l'Agriate ?

Nos prédécesseurs ne se posaient pas cette question en ces termes. Ils avaient cependant de nombreux projets et travaux : bétail, céréales, murs, fontaines, paillers, chemins, pour survivre en exploitant au mieux de leurs moyens ce territoire qui n'était pas un « désert » et qu'ils avaient appelé l'Agriate, la terre cultivée.

Mais aujourd'hui, quel Projet imaginer pour l'Agriate ?

Est-ce que parce que leur vie a passé et avec eux leur mode de développement que nous peinons à inventer un avenir pour ces terres ?

Tant de moyens techniques : motos, quads, 4x4, bateaux, tant de plans et de mots sans suite, et ce sentiment d'abandon, de dégradation parfois, cette histoire interrompue dont les vestiges semblent s'effacer.

Nous avons décidé de réagir.

Fait le pari de dépasser les égoïsmes et les visions partielles.

Revisité le passé.

Tenté d'explorer l'avenir.

Osé donner la parole à chacun.

## Chi prugettu per l'Agriate?

I nostri antenati, a si saranu mai posta issa quistione?

U so prugettu, à elli, era di vive di u so stantu – bestiame, biate, muri, funtane, pagliaghji, chjassi, etc-sfruttantu issu rughjone, chi mai fù un disertu: Agriate fù chjamata, vale à dì terra coltivata.

Ma oghje, chi prugettu imaginà per l'Agriate?

Sarà... chi a so vita s'hè spenta, è à tempu à ella i so prugetti di stantu, chi straziemu oghje per inventà un avvene per stu rughjone?

A mudernità a arrigata tanta putenza (soldi, macchine, gattive abitudine...), tante prumesse finte, e tante parolle, per lascià à l'abbandonu, incù tante ferite, tutta stà storia ingannata.

Avemu decisu di passà à l'atti.

Fattu a scumessa di mandà via « l'ognunu per sè ».

Lettu u libronu di i tempi passati.

Pruvatu à dà a parolla à ognunu.

Ensemble que voulons-nous pour ce territoire ?

Juxtaposer des projets personnels et partiels, souvent aveugles à l'esprit et aux enjeux des lieux ?

Ou, au contraire, sortir résolument « par le haut », inspirés par une vision globale et d'intérêt général ?

En prenant pour appui - les milieux naturels terrestres et marins, les paysages, le patrimoine archéologique et bâti, les usages traditionnels – pour préserver et développer des richesses et des activités vivantes à caractère environnemental, économique, social et culturel.

Après un long temps d'écoute et d'échanges, de concertation, voici une proposition de Projet de territoire née du travail collectif de tous ceux qui ont bien voulu s'y associer.

Ce projet définit des orientations et une philosophie d'aménagement et de mise en valeur.

Avec le soutien des communes concernées et de l'Office de l'environnement, le Département de Haute Corse et le Conservatoire du littoral entendent le mettre en œuvre de manière progressive, souple et évolutive, mais en restant fermes sur les valeurs de responsabilité, de solidarité et de souci du long terme qu'il exprime.

Sa pérennité repose, au delà de l'engagement des responsables politiques et administratifs sur l'adhésion profonde de chacune et de chacun, qu'il soit habitant, acteur ou visiteur.

Le sens de ce document est de fournir à tous, dans la transparence et de manière accessible, un premier « mode d'emploi » de l'Agriate.

François ORLANDI  
Conseiller Général  
Président du Comité de pilotage  
de la Concertation « Agriate »

Inseme, quale hè u nostru vulè per stu rughjone?

Di sicuru, puderiamu mette infilarati tutti i nostri prugetti persunali...

Ma tandu, saria esse cechi di pettu à e mille prumesse di stu locu.

A nostra scelta hè stata piuttosto d'accuncià, incù voi, un prugettu d'intaressu generale.

Vale à di u rispettu di u situ – i so lochi, u so ambiente naturale, u so patrimoniu archeologicu e storicu- cume fundazione d'attività economiche e culturale di scupertu, d'asgii, e forse ancu di cuntemplazione.

Dopu a u tempu longu di l'ascoltu e di a spartera di i punti di vista, eccu una pruposta di prugettu di rughjone, nata dà l'operata di tutti quelli chi anu vulsutu cuntribui.

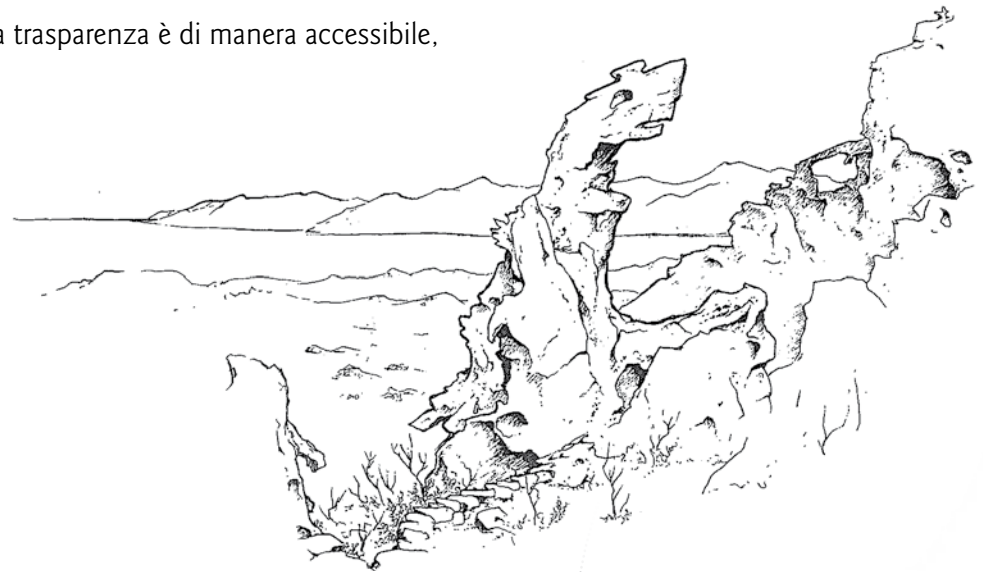
Issu prugettu fissa l'orientazioni, e ancu una filusufia di valorizzazione.

Incù u sustenu di e cumune di u circondu è di l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica, u Cunsigliu Generale di a Corsica Suprana è u Cunservatoriu di u litorale u metteranu in ballu gradualmente, di manera soffice è evolutiva, ma sempre fermi annantu à i valori di rispunsabilità, di sulidarità è di u penseru di u longu andà ch'ellu porta.

Al dilà di l'ingaggiamentu di i pulitichi è di l'amministrativi, a vita di issu prugettu impone l'accusentu prufundu di ognunu, ch'ellu sia paisanu, attore o visitante.

U sensu di issu documentu hè di furnisce à tutti noi altri, indè a trasparenza è di manera accessibile, un modu di campà l'Agiate.

& Emmanuel LOPEZ  
Directeur  
Conservatoire du littoral





PRÉAMBULE .....	8
<b>A. UN PROJET DE TERRITOIRE ISSU DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>11</b>
L'Agriate, terre plurielle .....	11
La gestion passée et actuelle .....	13
La démarche de concertation (2006 - 2007) .....	15
Le projet de territoire et ses quatre principes .....	16
<b>B. LES QUATRE GRANDS PRINCIPES DU PROJET .....</b>	<b>17</b>
1. Premier principe : des richesses naturelles et culturelles à préserver, à mieux connaître et à partager .....	18
Eléments de diagnostic .....	18
Intentions et éléments de projet .....	21
2. Deuxième principe : un vaste espace d'émotion et d'évasion, ouvert à la découverte et au rêve .....	36
Eléments de diagnostic .....	36
Intentions et éléments de projet .....	37
3. Troisième principe : un projet ouvert aux activités économiques et favorisant le lien social .....	50
Eléments de diagnostic .....	50
Intentions et éléments de projet .....	51
4. Quatrième principe : une gestion dynamique adaptée à la complexité et à l'ampleur du site et du projet .....	56
Eléments de diagnostic .....	56
Intentions et éléments de projet .....	57

# Sommaire

# Préambule

Ce document présente les grandes orientations pour la gestion et la mise en valeur de l'Agriate pour la décennie à venir. Il porte sur l'ensemble du territoire délimité d'est en ouest, par la plage de la Roya et celle d'Ostriconi, et du nord au sud, par le rivage et la route D81. Cette délimitation a été retenue pour répondre à l'unité géographique et écologique du site, au-delà du découpage foncier. Il appelle ainsi une gestion coordonnée entre le Conservatoire du littoral, les collectivités locales et les différents propriétaires.

Le Conservatoire et le Département de la Haute-Corse, respectivement propriétaire et gestionnaire d'un tiers du site, ont élaboré ce projet à l'issue d'une longue démarche d'écoute et de dialogue avec la population, les collectivités et les administrations concernées. Une période de consultation publique a succédé ensuite aux dix mois de concertation qui se sont déroulés de septembre 2006 à mai 2007. Ce temps a permis de recueillir les différents points de vue des habitants, des élus, des administrations, de scientifiques et de professionnels, et de partager un diagnostic sur le territoire. Ces échanges étaient nécessaires pour que l'ensemble des personnes rencontrées puisse à terme partager et s'approprier les grandes orientations présentées ci-dessous.

Ce temps a aussi été essentiel pour que les équipes du Conservatoire et du Département mesurent et prennent en compte les attentes de la population sans perdre de vue la nécessaire protection du site et le respect de l'esprit des lieux.

L'objet de la concertation est aussi de pouvoir tisser des partenariats avec les communes et les communautés de communes, les propriétaires riverains, les professionnels du tourisme, les éleveurs, les chasseurs et les habitants qui se sentent concernés par le devenir du site. Ces liens devaient s'établir dès la conception du projet pour s'assurer d'une meilleure adhésion des acteurs à des orientations de gestion qui soient mutuellement comprises et acceptées. Ce pari de partage, réaliste, prévoit aussi que certaines personnes n'adhèrent pas au projet : des intérêts resteront en contradiction avec le projet. Ces personnes auront cependant été associées ouvertement à la réflexion en amont et auront pu exprimer leur divergence.

Gageons que les rapports avec les usagers du territoire seront ainsi plus constructifs et plus faciles à gérer pour le Département, le Conservatoire et les autorités publiques sur la base d'une ligne d'action claire, partenariale et transparente.

La démarche et sa méthode de travail ont été retenues par la Fondation de France parmi les projets labellisés en 2006 sous le thème « *Ensemble pour gérer le territoire* ».

Le document a été rédigé par Charlotte Michel, coordinatrice de la démarche de concertation. Il s'est alimenté des études préexistantes, des résultats de la concertation et des réflexions recueillies lors des séances de consultation qui ont réuni en mairies en décembre 2007 plus de 70 personnes. Certains passages du diagnostic validé le 20 février 2007, ont été repris. La carte et les croquis ont été dessinés par Alain Freytet, paysagiste DPLG, qui a participé à l'ensemble du projet et a apporté de précieux conseils.





# A.

## UN PROJET DE TERRITOIRE ISSU DE LA CONCERTATION

### L'Agriate, terre plurielle

L'Agriate<sup>1</sup>, immensité de crêtes, vallons et sommets rocheux, tournée vers la mer et le Cap Corse, suspend le regard. Le temps semble s'arrêter. Le paysage aride de maquis et de granites taillés par l'air marin s'adoucit à l'approche du rivage par la couleur crème des plages et le vert plus tendre des marais. Quelques plaines agricoles se détachent légèrement à la périphérie : la vigne, les prairies et les oliviers y sont encore exploités. Ces terres, qualifiées hâtivement de « désert des Agriate », ont été nourricières pendant des siècles : parcelles cultivées et parcours de troupeaux. Aujourd'hui, elles résistent à la banalisation touristique du littoral et conservent un caractère sauvage grâce à l'absence d'habitation récente et de route goudronnée.

Le territoire s'étend sur 15 000 hectares dont environ 5 000 appartiennent aux communes et 5 514 ont été acquis par le Conservatoire<sup>2</sup> en bordure littorale depuis 1979. Situé au pied du massif de Tenda, il est à cheval sur quatre communes : Santo Pietro di Tenda, San Gavino di Tenda, Palasca et Saint-Florent. L'image et le rôle social de

.....  
1 « Les Agriate » est une traduction française du corse « l'Agriate ». Toutefois, selon l'avis de chercheurs en linguistique, la forme corse pourrait être rétablie dans un souci de préservation du patrimoine culturel de la région dont la langue et la toponymie font partie. Nous avons ainsi utilisé le terme corse dans le présent document.

2 En Haute-Corse, le Conservatoire du littoral protège plus de 8 000 ha de terrains et 100 km de côtes dont la gestion a été confiée au Département de la Haute-Corse. Sur l'Agriate, ces espaces représentent la plupart des 37 km de rivage. A l'échelle nationale, l'Agriate constitue le plus grand site acquis par le Conservatoire.

l'Agriate prennent tout leur sens à partir de cette délimitation spatiale marquée par deux extrémités, les plages de l'Ostriconi et de la Roya, et deux lignes, la route et la mer.

De plus près, cet espace, qui forme une unité paysagère au premier regard, se complexifie et se dissocie en différentes entités. Le nom même de ce territoire rappelle ce caractère composite : « Agriate », nom féminin pluriel en langue corse, signifie étymologiquement terres fertiles, champs cultivés (*ager*), prairies (SMA, Cdl 1990<sup>3</sup>).

Sous l'œil du naturaliste géographe, le site réunit de multiples milieux : des plages, des dunes, des étangs, des immensités de maquis et de rochers intimement imbriqués... Le relief s'étend du niveau de la mer à plus de 479 mètres et comprend de nombreuses dépressions où coulent des cours d'eau, à sec en été.

Sur le plan historique, le territoire de l'Agriate a connu une succession d'occupations, du Néolithique à nos jours, par des éleveurs cultivateurs, issus des villages et des microrégions limitrophes (Giunsani, Ascu, Nebbiu et Cap Corse), qui se partageaient les terres. Les marques de cette présence se répartissent sur les reliefs (Monti Jenuva et Revincu) et les promontoires (Mortella), dans les dépressions et les replats (Saleccia, Chiosu, Ghignu, Ifana, Terricce...), sur les voies d'accès (cols, anses abritées, chemins historiques) ou à proximité des points d'eau...

Aujourd'hui, les derniers éleveurs, sont établis sur les meilleures terres, à proximité des voies d'accès et des points d'eau. Pour certains d'entre eux, qui ont connu le territoire avec leurs grands-pères éleveurs, les terres nommées « Agriate » se limiteraient à la partie la plus reculée, entre la plaine de Saleccia et l'Acciolu.

Pour les chasseurs, ces terres se composent de plusieurs vastes territoires de chasse. Pour le visiteur contemplatif, elles offrent de multiples lieux aux ambiances contrastées. Plusieurs jours lui seront nécessaires pour les découvrir.

Cet aspect composite constitue un des grands caractères du site, fondateur de son identité et de sa complexité.

La préservation de l'Agriate comme un vaste îlot littoral sans construction récente ni voie d'accès bitumée est le fruit, depuis les années soixante, d'une résistance sociale à la pression immobilière qui s'est traduite petit à petit par des mesures réglementaires et par une intervention foncière importante et continue du Conservatoire.

Alors que son statut d'espace naturel protégé s'affirme, l'Agriate fait l'objet d'un attrait grandissant pour les loisirs des habitants et des vacanciers. Sa notoriété nationale, voire internationale, en fait l'un des sites phares de la Corse. Les plages de Saleccia et du Lotu sont particulièrement prisées pour leurs eaux transparentes et leur sable blanc.

---

3 Syndicat Mixte Agriate et Conservatoire du littoral. *Charte pour l'aménagement et la gestion des Agriate*, 1990.

En hiver, les habitants des villages alentours et de Bastia s'y promènent, y chassent et y pêchent. Ces habitudes témoignent d'un attachement profond au territoire.

Histoire, nature, paysage, usages, confèrent ainsi à ce vaste espace naturel de fortes valeurs sociales, économiques et écologiques.

## La gestion passée et actuelle

Dépeuplées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les terres de l'Agriate ont perdu, avec la déprise rurale, leur valeur hospitalière et agricole. Depuis les années soixante, elles connaissent un regain d'attractivité avec la société des loisirs balnéaires et des sports de nature. Depuis ses premières acquisitions à la fin des années soixante-dix, qui ont préservé l'Agriate des projets immobiliers, le Conservatoire a été amené à réfléchir avec les collectivités locales pour trouver des adéquations durables entre fonction récréative et préservation du patrimoine naturel et culturel.

Le premier gestionnaire du territoire a été, pendant près de 25 ans, le « Syndicat Mixte pour la gestion des espaces naturels publics des Agriate » (SMA) qui regroupait les quatre communes (Saint-Florent, Santo Pietro di Tenda, San Gavino di Tenda, Palasca) et le Département de la Haute-Corse.

Dès sa création, en 1984, le SMA met en place un dispositif de gestion en partenariat avec le Conservatoire et l'AGENC<sup>4</sup>. Des inventaires et des réflexions sont conduits sur le patrimoine culturel et naturel et sur l'accueil du public. Une direction est constituée, une équipe d'agents et de techniciens est recrutée. Les orientations de gestion sont tracées en concertation avec les élus à

.....  
<sup>4</sup> Association de collectivités locales, l'Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de la Corse (AGENC) assurait des missions d'assistance scientifique et technique auprès de gestionnaires de sites naturels protégés.

## Des premières initiatives de mise en valeur réalisées dans les années 1980 - 1990

- Un sentier littoral est ouvert pour offrir aux visiteurs deux à trois jours de circuit de randonnée pédestre avec des haltes nocturnes dans les paillers de Ghignu rénovés en refuge d'étape.
- Les ressources locales sont mises à profit (énergie solaire, captage d'eau).
- Les plages de Saleccia et du Lotu sont aménagées de façon à accueillir le public balnéaire en minimisant les impacts paysagers et écologiques : installation d'un ponton pour la desserte maritime, aménagement d'une maison des gardes, d'un lieu d'exposition, d'une aire de stationnement en retrait du rivage.
- La Tour de la Mortella est consolidée.
- La maison cantonnière de Casta est rénovée et transformée en local administratif.
- Les plantations de Malfalcu sont entretenues.
- Des documents de communication et des ouvrages sur le patrimoine du site sont édités.
- Les pratiques illégales sont résorbées : camping sauvage, circulation et stationnement d'engins à moteur dans les dunes, squat de paillers...
- Les mises à feu à l'intérieur de l'Agriate diminuent (l'incendie dévastateur de 1992 a été allumé à l'extérieur du site).
- Des liens avec la population locale et les professionnels sont établis ainsi que des partenariats avec les éleveurs.



## La démarche de concertation (2006 - 2007)

Une concertation ambitieuse est lancée en septembre 2006 pour définir les grandes orientations d'un nouveau projet de gestion et de valorisation du site protégé en lien avec les attentes sociales et économiques. Des experts sont missionnés pour écouter les élus, les scientifiques, les professionnels et les habitants et pour recueillir des données, sur le paysage, le pastoralisme, les loisirs maritimes et terrestres, les activités équestres, la chasse, les milieux naturels les plus fragiles (pinède de Saleccia, gîtes de chauves-souris), la rénovation du sentier littoral et du refuge d'étape de Ghignu...

Cette récolte d'informations a fait l'objet de rapports thématiques et d'une synthèse intitulée « diagnostic ». Ce dernier a été approuvé par le comité de pilotage le 20 février 2007. Sept ateliers ont ensuite été organisés dans les différentes communes concernées. Ils s'adressaient à l'ensemble de la population pour notamment recueillir des propositions de valorisation du site et des réponses aux problèmes identifiés.

Un comité de pilotage regroupant plus de quarante personnes s'est réuni à trois reprises pour suivre la concertation et valider ses étapes. Enfin, le projet final a été présenté aux élus et aux habitants dans les mairies concernées. Un site Internet ([www.agriate.org](http://www.agriate.org)), une lettre d'information et des courriers ont permis de diffuser les principaux documents établis au fur et à mesure pour informer et partager les connaissances (diagnostic, compte-rendus des ateliers, cartes...).

## Agriate

Qu'en pensez-vous?

### Ateliers participatifs et réunions de consultation publique organisés en 2007

Atelier 1 : **le patrimoine naturel et culturel**, le 4 avril à la mairie d'Oletta

Atelier 2 : **les loisirs**, le 5 avril à la mairie de Palasca

Atelier 3 : **l'élevage et l'agriculture**, le 11 avril à la mairie de Vallecalle

Atelier 4 : **les pratiques de chasse**, le 12 avril à Casta, restaurant U Santu Petru

Atelier 6 : **la sécurité et la réglementation**, le 14 mai à la mairie de San Gavino di Tenda

Atelier 5 : **les accès maritimes et terrestres**, le 15 mai à la mairie de Saint-Florent

Atelier 7 : **l'accueil du public et la sensibilisation**, le 16 mai à la mairie de Santo Pietro di Tenda

Réunion à la mairie de Saint-Florent le 13 décembre

Réunion à la mairie de Palasca le 14 décembre

Réunion à la mairie de Santo Pietro di Tenda  
avec les élus de San Gavino di Tenda le  
15 décembre.

## Le projet de territoire et ses quatre principes

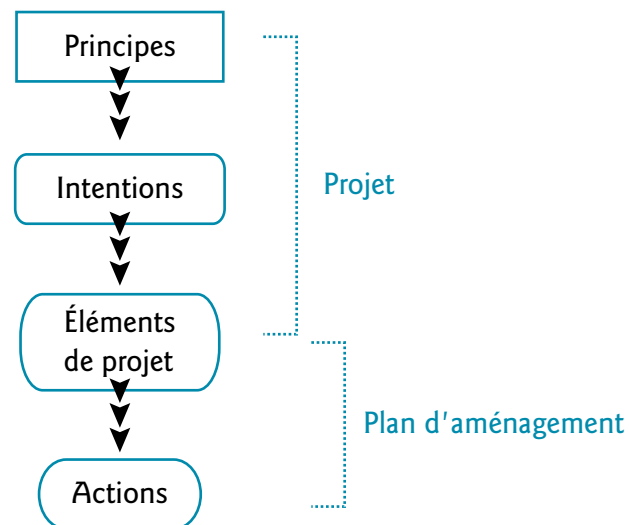
À l'issue de ces deux étapes de concertation, le Conservatoire et le Conseil Général ont proposé des orientations pour un nouveau projet de territoire. Ces orientations ont été présentées au comité de pilotage le 27 juin 2007. Des ajustements ont été apportés à la suite des remarques de ses membres.

Ces grandes orientations s'organisent en quatre grands principes :

- **des richesses naturelles et culturelles à préserver, à mieux connaître et à partager,**
- **un vaste espace d'émotion et d'évasion, à découvrir, à rêver,**
- **un projet ouvert aux activités économiques et favorisant le lien social,**
- **une gestion dynamique adaptée à la complexité et à l'ampleur du site et du projet.**

Chaque principe se décline ensuite en intentions. Ces intentions se traduisent elles-mêmes en éléments de projets. Chaque élément de projet se définira par des actions concrètes. Ces actions seront développées dans des documents à caractère opérationnel, notamment au travers d'un plan d'aménagement global ; elles ne figurent donc pas dans ce document.

Ainsi, le projet pour l'Agriate comprend 4 grands principes, 16 intentions et 70 éléments de projet.



Dans le chapitre suivant, les grands principes sont explicités avec les intentions et les éléments de projet qui s'y rattachent. La présentation de chaque principe est précédée d'un bref rappel des principaux éléments de diagnostic de façon à préciser à quels besoins de protection et de valorisation du patrimoine, à quel état de fait et à quelles attentes sociales et économiques répondent ces orientations.

B.

LES QUATRE GRANDS PRINCIPES DU PROJET





## Premier principe :

Des richesses naturelles et culturelles à préserver,  
à mieux connaître et à partager

### Éléments de diagnostic à propos du premier principe

La variété du patrimoine naturel et culturel de l'Agriate est liée à la grande diversité des milieux naturels que l'on peut y rencontrer et à une occupation par l'homme, ancienne et permanente.

Le long de ce littoral essentiellement rocheux, les dépôts sédimentaires se rencontrent à l'embouchure des rivières où ils ont donné naissance à ces grandes plages de sable fin emblématiques du territoire : Lotu, Saleccia, Trave, Ghignu, Ostriconi ; en arrière desquelles se blottissent marais d'eau douce ou petits étangs lagunaires.

Au cœur du site, quelques crêtes et sommets émergent d'un relief complexe : le Tilariu (259 m), la Cima d'Ifana (479 m), le massif de l'Ortela (415 m), le Monte Jenuva (421 m), et le Monte Revincu (356 m).

Le paysage se compose ainsi de « petites vallées étroites ou de larges dépressions, de croupes arrondies et de massifs déchiquetés » (CASTA 1981<sup>5</sup>.)

La végétation est composée de vastes étendues de maquis dense d'aspect sombre et impénétrable où dominent oliviers sauvages, lentisques, arbousiers et bruyères sur les sols les plus riches et du maquis bas dominé par les cistes sur les zones plus rocheuses. Le site abrite aussi des milieux plus remarquables : une pinède de pins d'Alep unique en Corse, des bois de chênes verts, des ripisylves et des marais. Enfin, des zones de cultures et de plantations (vignes, luzernes, vergers, oliviers) sont encore exploitées dans les plaines d'Ostriconi et de Teti, tandis que d'autres sont à l'état d'abandon (Ifana, Malfalcu, Saleccia).

5 Jean-Michel CASTA. *Les Agriates. Etude préalable à l'aménagement*. Ass. des Amis du Parc Naturel Régional de Corse, Conservatoire du Littoral, 1981.

Dans cette géographie complexe, les traces de la présence humaine abondent. Les habitats néolithiques et les vestiges de monuments mégalithiques situés notamment au Monte Revincu et dans le secteur du Monte Jenuva révèlent une occupation humaine et des pratiques rituelles dès le VI<sup>e</sup> millénaire avant J.-C. Ces vestiges, nombreux et aux formes variées, constituent un lieu privilégié de fouilles pour la recherche archéologique insulaire.

La présence humaine s'est poursuivie avec des alternances d'occupations importantes (époque romaine, époque génoise, XIX<sup>e</sup> siècle) et des phases de replis (époque médiévale, XX<sup>e</sup> siècle). Elle a été marquée par une activité agricole saisonnière propre à la Corse : les populations des montagnes (Nebbiu, Giunsani et Ascu) et du Cap Corse venant cultiver les terres ou faire paître les troupeaux en hiver, et par des activités de commerce maritime sur le littoral. Un statut de terres publiques a été mis en place à partir du Moyen Âge sur une grande partie du site. Il se transforme au fil des deux siècles suivants, les terres devenant alors terrains privés et communaux (CASTA 1981).

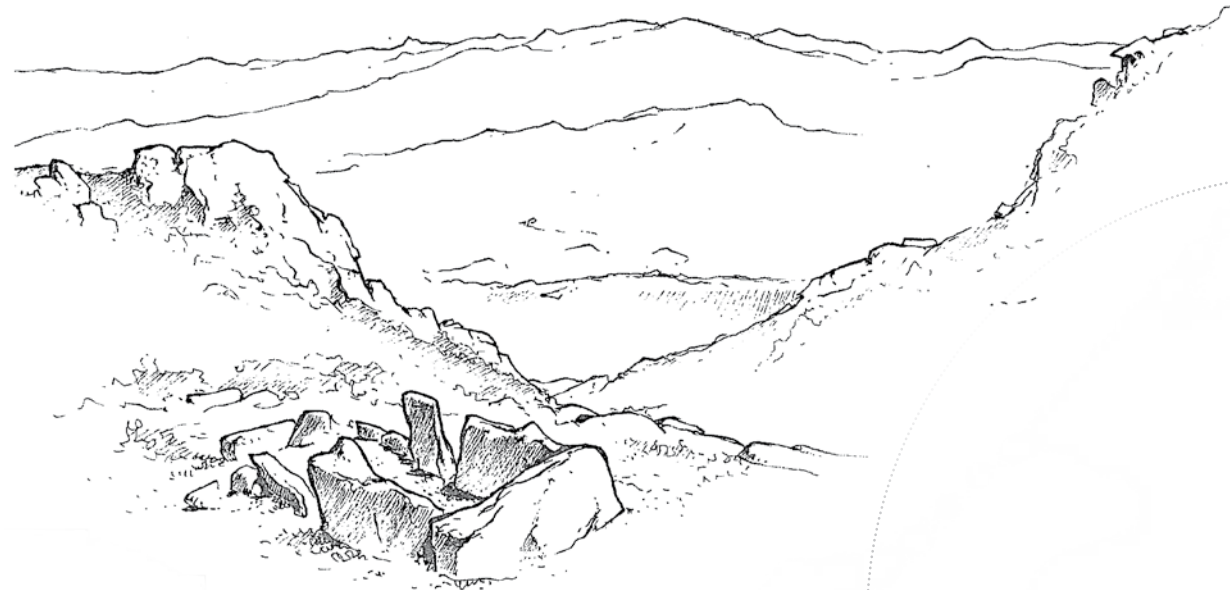
Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, l'activité agricole évolue vers un élevage extensif et déclinant. Dans les années soixante, les terrains littoraux sont achetés par des sociétés immobilières. Les menaces de privatisation sont cependant évitées par l'intervention du Conservatoire qui acquiert à partir de 1979 de grandes superficies et la quasi-totalité du littoral.

Aujourd'hui, le site n'est habité de façon permanente que par quelques personnes. Il est bordé de deux zones d'habitat : le bourg de Saint-Florent et le hameau de Casta, et de quelques résidences permanentes sur Ostriconi.

Malgré les protections foncières et réglementaires dont bénéficie le site, ses richesses naturelles, paysagères et culturelles restent vulnérables et menacées de disparition, d'oubli ou de dégradation.

C'est pourquoi **le premier principe affirme la volonté de préserver, de mieux connaître et de partager les richesses naturelles et culturelles des lieux.**

21 Novembre 2005.  
Le col supérieur.  
La présence en ce lieu  
vignoblier et puisant  
comme un point d'acupuncture  
de la terre d'un menhir et  
de deux coffres funéraires  
rend étrangement proches  
les bâtisseurs du néolithique  
leurs émotions devant ce  
paysage ne devraient pas  
être si éloignées des  
notres.



## Les protections dont bénéficie le site

### Sur le plan foncier:

- un tiers du site (5514 ha) est aujourd'hui acquis par le Conservatoire du littoral, dont les grands principes de gestion figurent dans la stratégie nationale 2005-2050 adoptée par son Conseil d'Administration;
- une vaste zone de préemption au titre de la loi sur les périmètres sensibles donne un droit de priorité au Département, au Conservatoire ou aux communes sur toute vente de terrain.

### Sur le plan réglementaire:

- au titre de la loi de 1930 sur la protection des sites pittoresques, le secteur de l'Ostriconi (521 ha de dunes et de zones humides) est classé, et l'ensemble de l'Agriate (12415 ha entre route et mer) est inscrit;
- des arrêtés de protection de biotope ont été pris sur les dunes et les zones humides d'Ostriconi (100 ha) et sur l'étang de Cannuta (8 ha), sur la commune de Palasca;
- un autre arrêté de protection de biotope marin est pris sur le récif d'herbier de posidonie de la baie de Saint-Florent (8 ha devant la Roya);
- deux zones sont classées en réserves de chasse et de faune sauvage autour d'Ifana (1121 ha) et des Terriccie (300 ha);
- des édifices sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (tour génoise de la Mortella, 1991) ou classés monument historique (dolmen du Monte Revincu, 1887) au titre de la loi de 1913;
- une large bande littorale est cartographiée comme espace remarquable en application de l'article L.146.6 de la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite « Loi Littoral » et codifiée dans le code de l'Urbanisme.

En outre, une **zone d'intérêt communautaire** (de près de 6000 ha) a été proposée au réseau européen NATURA 2000; elle comprend l'ensemble des terrains acquis par le Conservatoire ainsi que ceux dont l'acquisition est autorisée par le Conseil des Rivages. De plus, les milieux naturels les plus sensibles sont cartographiés dans l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (**ZNIEFF**) de type I (principales plages, dunes et zones humides littorales) et de type II (l'ensemble du territoire, de la route à la mer).

### Le PADDUC:

Le projet de plan d'aménagement et de développement durable de la Corse classe l'Agriate en espace naturel remarquable du littoral.

Il préconise d'améliorer les conditions de gestion de l'ensemble des espaces naturels protégés de Corse.

## **Intentions et éléments de projet du premier principe**

Le premier principe s'organise en cinq intentions (numérotées de 1.1 à 1.5). Les deux premières portent sur les milieux naturels, respectivement terrestres et maritimes, la troisième sur le patrimoine culturel. Les deux dernières intentions concernent deux outils de valorisation : la connaissance et la pédagogie.

Les éléments de projet détaillent chaque intention et sont numérotés avec trois chiffres (de 1.1.1 à 1.5.3).

### **1.1 Protéger les milieux naturels terrestres, la faune et la flore, en s'appuyant sur les connaissances acquises**

Les terres de l'Agriate, loin d'être un désert, réunissent des milieux naturels fragiles et des milieux emblématiques des rivages et de l'arrière-pays de la Corse. La première intention du projet vise à protéger ces milieux terrestres. Cinq éléments de projet s'y rattachent.

#### **1.1.1 Mettre en place des mesures de protection et de surveillance des milieux naturels et des espèces les plus fragiles**

Les milieux naturels les plus menacés et les plus fragiles bénéficieront de mesures de protection et de surveillance spécifiques. Cela concerne prioritairement :

- les dunes qui se trouvent à l'arrière des plages d'Ostriconi, de Ghignu, de Trave et de Saleccia : particulièrement fragiles, elles sont soumises à des évolutions naturelles liées à l'érosion de la côte mais aussi à des menaces liées à l'homme (circulation motorisée, piétinement, campement...) qu'il faut canaliser ;
- les étangs et marais littoraux situés à l'arrière des plages et des dunes, ainsi que les mares temporaires méditerranéennes situées plus dans l'intérieur des terres : une attention particulière sera portée au suivi de la qualité des eaux et au maintien des écosystèmes des zones humides. Ces mesures de protection et de surveillance s'inscrivent notamment dans le cadre d'une convention signée en 2007 entre l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de la Haute-Corse. Ce partenariat prévoit la mise en place d'actions fortes en matière de préservation et de contrôle des zones humides afin de valoriser ces sites fragiles mais également très intéressants pour la sensibilisation du jeune public aux problématiques environnementales. Le programme d'étude et de suivi des mares temporaires sera poursuivi avec l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- les zones de nidification des rapaces situées dans les secteurs rocheux côtiers : la fréquentation (notamment par des groupes de randonneurs au printemps) qui occasionne actuellement des dérangements dans la nidification

des Balbuzards pêcheurs de la pointe de l'Acciolu, devra être canalisée entre mars et juin et contenue en arrière de la frange littorale ;

- les pelouses littorales menacées par une circulation d'engins motorisés : les véhicules à moteur seront totalement interdits sur la frange littorale (cf. I.1.4) ;
- les boisements naturels, ou issus de plantations, qui sont l'objet de coupes de branches (genévriers) ou de prélèvements d'arbres (oliviers) incontrôlés dans les dunes et les secteurs accessibles par les pistes : la pinède de Saleccia bénéficiera ainsi d'un aménagement spécifique pour limiter les impacts de la fréquentation dans les dunes boisées ; le renforcement de la surveillance et de l'information permettront de mettre un terme à ces dégradations.

### **1.1.2 Veiller à la compatibilité entre les aménagements et la protection des habitats et les espèces d'intérêts communautaires (Natura 2000)**

Sur l'ensemble du site, la gestion et notamment les aménagements, doivent être cohérents avec la protection des habitats et des espèces d'intérêts communautaires. Le projet veillera à être compatible avec les objectifs de NATURA 2000. Un document d'objectifs sera mis en place (DOCOB NATURA 2000).

### **1.1.3 Gérer les plantations de Malfalcu**

Des plantations de différentes essences résineuses et d'eucalyptus avaient été réalisées dans les années soixante près de l'anse de Malfalcu sur les terres ayant appartenu à la société immobilière Rothschild (Domaine de Cavallare). Pour éviter leur dégradation et améliorer leur intégration paysagère, elles seront gérées à minima par des interventions sylvicoles, sanitaires ou paysagères ponctuelles (élagages, éclaircies...)

### **1.1.4 Interdire la circulation motorisée sur la frange littorale**

La fréquentation des engins motorisés sera interdite sur l'ensemble de la bordure littorale : bien qu'illégales, des habitudes de circuler avec des engins motorisés sur le sentier littoral pédestre ont été prises notamment entre l'anse de Ghignu et la pointe de l'Acciolu. Ces pratiques seront interdites et la circulation de véhicule sera bloquée, en amont du bord de mer. L'image de l'Agriate comme espace de liberté pour les sports mécaniques devra changer.

### **1.1.5 Éviter le nettoyage mécanique des plages**

Le nettoyage mécanique des plages pour le confort des activités balnéaires sera évité ou adapté. Le nettoyage des déchets issus de la mer ou laissés par les visiteurs devra être pratiqué préférentiellement par des techniques manuelles. Celles-ci permettent de sélectionner les déchets humains des débris naturels participant aux écosystèmes

marins et dunaires ; les banquettes de feuilles de posidonies protègent les plages de l'érosion.

## 1.2 Protéger et gérer le domaine marin au droit de l'Agriate

Moins connu que le milieu terrestre, le milieu marin au large de l'Agriate mérite études, attentions et mesures de gestion. Convoité par les pêcheurs amateurs et les chasseurs sous marins, traversé par les plaisanciers qui y mouillent leur embarcation, il demande plus de surveillance et de vigilance. De nouvelles compétences ont été attribuées au Conservatoire pour gérer le domaine public maritime. L'objet de la seconde intention est ainsi d'étendre le dispositif de gestion au domaine marin.

### 1.2.1 Etablir un état des lieux du milieu marin

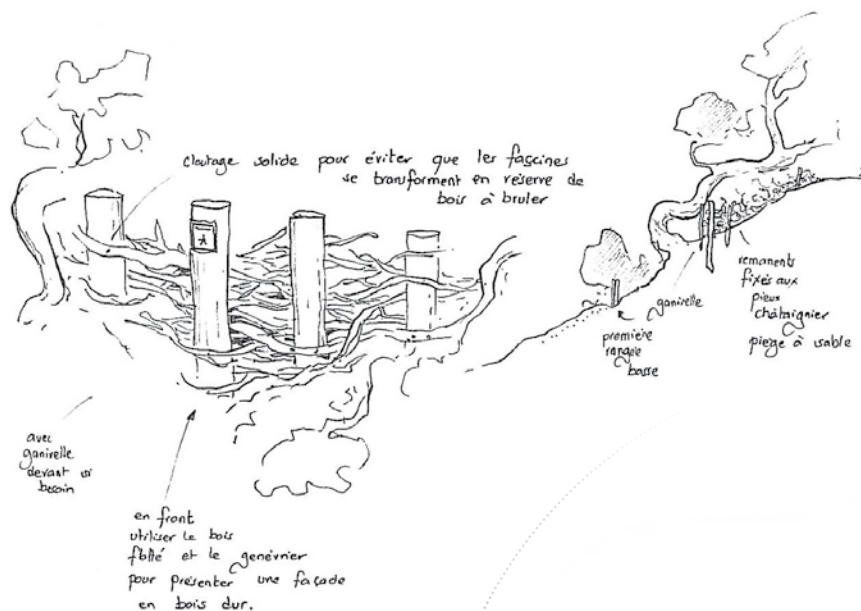
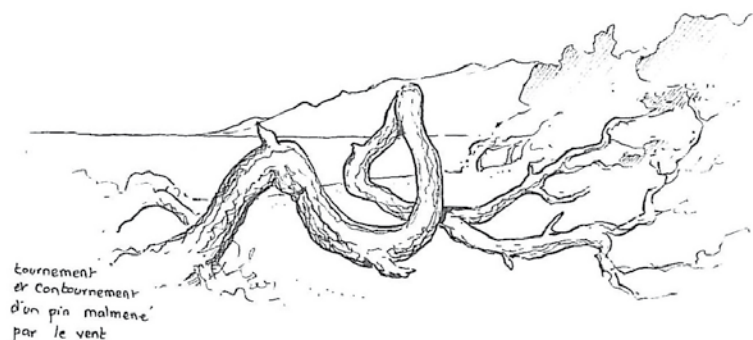
Le milieu marin est peu connu sur le plan écologique au large de l'Agriate. Différentes espèces protégées et remarquables ont été observées. Un état des lieux du milieu marin sera ainsi réalisé et permettra de disposer d'un état zéro de cette diversité biologique et des nuisances existantes.

### 1.2.2 Faire attribuer le DPM au Conservatoire du Littoral

Depuis 2002, le Conservatoire exerce aussi ses compétences sur le domaine public maritime (DPM). Compte tenu des enjeux maritimes, la gestion du DPM au droit de l'Agriate pourra lui être attribuée, dans un périmètre à déterminer à l'issue d'études préliminaires et d'une concertation avec les autorités administratives et les acteurs locaux.

### 1.2.3 Coordonner les acteurs de la mer pour la préservation du milieu marin

Diverses administrations et collectivités interviennent en mer pour gérer la pêche et la chasse sous marine, les ressources halieutiques, la sécurité, la circulation en mer, la baignade et le mouillage : préfet maritime, préfet de région, maires, Conservatoire (s'il devient attributaire du DPM), ainsi que



la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et l'Office de l'Environnement de la Corse. Le projet de l'Agriate prévoit qu'une coordination entre ces services et les acteurs de la mer soit mise en place pour la préservation du milieu marin au large du territoire en lien avec l'Agence des aires marines protégées<sup>6</sup>.

### 1.3 Sauvegarder le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel regroupe de nombreuses traces matérielles de l'occupation du territoire depuis le Néolithique :

- des sites archéologiques (dolmens, menhirs, coffres mégalithiques, chapelles...),
- des bâtiments traditionnels (nombreux paillers isolés ou groupés en hameaux, abris sous roche, bergeries et « casette », maison de maître et ses dépendances à Ifana, anciennes maisons cantonnières de Baccialu et de Casta),
- des kilomètres de murs de pierres sèches et du patrimoine rural (fours à chaux, fours à pain, fontaines, aires à blé, charbonnières, enclos à bétail),
- des constructions historiques (tours génoises, escalier de la Cavallata, sémaphore de la Mortella, ruines de Malfalcu, *i magazini* d'Ostriconi...).

Le patrimoine oral est aussi très riche en matière de légendes, de toponymie, de mémoire de la vie rurale, etc... Cette richesse, bien qu'immatérielle, doit faire l'objet de la plus grande attention de la part de tous les usagers qui en sont les dépositaires.

Depuis 20 ans, différentes opérations ont déjà été menées pour sauvegarder ce patrimoine (restauration et aménagement des paillers de Ghignu et de Saleccia, de la bergerie d'Ifana, de la maison de Casta...); des études et des inventaires ont permis d'inventorier et de relever le patrimoine bâti traditionnel. Sur le Monte Revincu, une série de fouilles archéologiques a été menée au cours des dix dernières années. Les découvertes effectuées présentent d'un site exceptionnel à l'échelle de la Méditerranée. Le site a livré des éléments de chronologie fondamentaux pour la connaissance de l'émergence et du développement du mégalithisme en Méditerranée occidentale (GUILAINE 2003<sup>7</sup>).

---

<sup>6</sup> L'agence des aires marines protégées a été récemment créée (loi du 14 avril 2006). Etablissement public à caractère administratif, elle vise à coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la biodiversité marine.

<sup>7</sup> Jean GUILAINE. *De la vague à la tombe. La conquête néolithique de la Méditerranée*. Le Seuil, 2003.

Pour autant, de nombreux éléments de ce patrimoine ont été laissés à l'abandon et finissent par se dégrader et, pour certains, de façon accélérée faute de travaux d'entretien ou de consolidation. C'est pourquoi la troisième intention a pour objectif d'enrayer ces processus afin de transmettre aux générations à venir le patrimoine culturel dans un état au moins égal et, si possible, meilleur. Trois éléments de projet ont été retenus.

### 1.3.1 Préserver le patrimoine bâti traditionnel et historique

Les sites d'intérêt historique et archéologique (Monte Revincu, Mortella) continueront d'être protégés contre les dégradations afin de les maintenir en l'état. Ils seront valorisés à travers des projets d'accueil du public.

L'inventaire et la sauvegarde du patrimoine traditionnel seront poursuivis et les bâtiments qui n'ont pas de vocation définie feront, si nécessaire, l'objet de travaux de confortement pour éviter leur dégradation. Cela concerne tout particulièrement les hameaux de paillers disséminés sur l'ensemble du territoire.

Le patrimoine rural sera restauré et valorisé (murets, enclos, fours et fontaines, etc.) dans les opérations d'aménagement des secteurs d'accueil du public ou de mise en valeur pastorale.

### 1.3.2 Restaurer et valoriser certains bâtiments spécifiques

Certains éléments du bâti traditionnel seront destinés à des usages déterminés: accueil du public, locaux techniques pour la gestion ou la découverte du territoire (paillers à





Saleccia, maisons cantonnières de Baccialu, de Casta, divers bâtiments à l'Ostriconi...). Ils seront alors restaurés et utilisés.

### **1.3.3 Libérer le bâti illégalement occupé**

Des mesures seront prises pour redonner la fonction de bâtiments publics aux quelques paillers qui sont encore aujourd'hui utilisés sans autorisation pour des usages privés.

## **1.4 Diffuser l'information, regrouper et compléter les connaissances, fédérer les personnes ressources**

Au-delà de la lutte contre la dégradation naturelle de ce patrimoine, une politique de sensibilisation et de responsabilisation sera menée pour résorber les dégradations volontaires (vols de pierres, utilisation inopportune, vandalisme...) et faire prendre conscience aux utilisateurs du site de leur rôle dans la sauvegarde de ces richesses. Aussi, le projet prévoit un travail spécifique d'information, de valorisation des connaissances, à ce jour encore

dispersées, et le lancement d'études complémentaires ; il est aussi prévu de mettre en réseau les personnes ressources. C'est l'objet du quatrième principe.

### **1.4.1 Assurer un suivi scientifique des milieux naturels et des espèces remarquables**

De façon à accompagner, à éclairer et à évaluer les mesures de protection du patrimoine naturel, un suivi scientifique des milieux naturels et des espèces remarquables sera mis en place.

### **1.4.2 Encourager la connaissance du patrimoine culturel et naturel et mieux exploiter les acquis en lien avec les services compétents**

Les différentes personnes ressources et les services compétents des collectivités locales et de l'Etat seront associés pour approfondir les connaissances sur le patrimoine culturel et naturel et mieux exploiter les acquis. Un travail spécifique concernera le recueil de la connaissance orale avant qu'elle ne soit définitivement oubliée.

### **1.4.3 Créer un lieu de documentation et alimenter un système d'information géographique**

Un lieu de documentation réunissant les différentes études et données collectées sur le patrimoine naturel et culturel sera créé. Les données à caractère cartographique seront réunies de façon à alimenter un système d'information géographique (SIG).

#### 1.4.4 Organiser des journées thématiques

Des journées thématiques, « journées de l'Agriate », seront organisées de façon à partager les connaissances avec la population locale et les personnes ressources.

### 1.5 Mettre en place des outils pédagogiques

Des activités de découverte et de sensibilisation seront proposées aux publics scolaires. La cinquième intention porte ainsi sur la valorisation de trois lieux à vocation pédagogique.

#### 1.5.1 Aménager le site et le parcours pédagogiques du Gradu

La maison du Gradu, située en arrière de la plage et des dunes classées de l'Ostriconi, sera réhabilitée et consacrée à l'accueil des publics scolaires à la journée pour des activités de découverte des milieux naturels environnants. L'animation du lieu pourra être confiée à une association d'initiation à l'environnement.

#### 1.5.2 Organiser l'accueil pédagogique au Monte Revincu

Dans le cadre de la mise en valeur du site archéologique du Monte Revincu (cf. 2.2.1), la dimension pédagogique devra prendre une place importante dans l'animation du site.

#### 1.5.3 Aménager un parcours pédagogique au Lotu

Un parcours de découverte des milieux terrestres et littoraux pourra être aménagé au Lotu, en partenariat avec les navettes maritimes desservant la plage depuis le port de Saint-Florent.





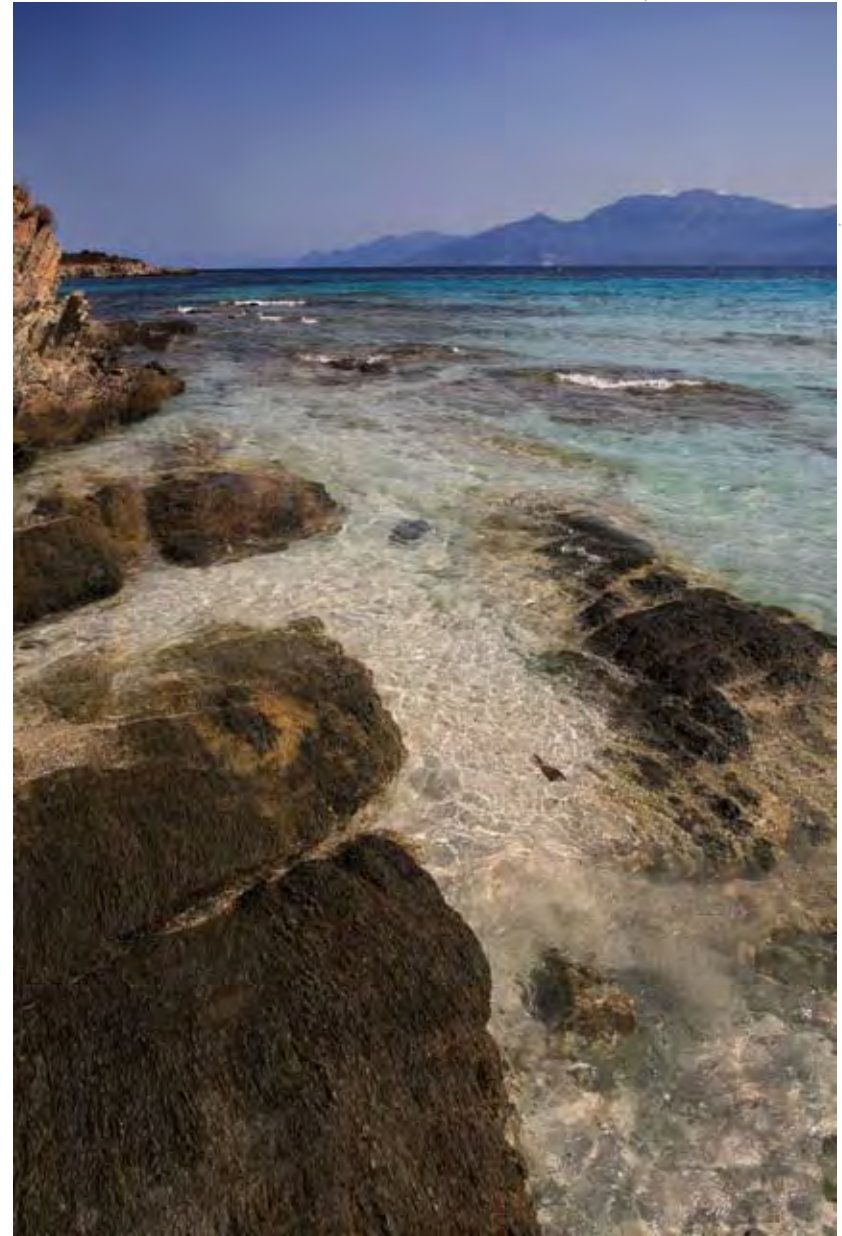
















## Deuxième principe :

Un vaste espace d'émotion et d'évasion,  
ouvert à la découverte et au rêve

### Éléments de diagnostic à propos du second principe

L'attrait récréatif et contemplatif de l'Agriate repose sur la beauté et la renommée de ses plages et sur le côté sauvage et majestueux de son paysage. L'image de désert s'est ainsi forgée dans l'esprit de quelques voyageurs à la recherche d'espaces mystérieux et austères mais ignorants de la vie que recelait ce vaste territoire.

Accessible par la mer, par le sentier du littoral, via des boucles de randonnée ou par des pistes, le site reste malgré tout inégalement pénétrable.

Par la mer, l'accès est libre : liberté de circuler, de mouiller et de débarquer. Des navettes maritimes assurent la desserte de la plage du Lotu, la plus importante en terme de flux : 60 000 visiteurs par an, de mi-juin à fin septembre depuis le port de Saint-Florent. Les visiteurs utilisent aussi leurs propres embarcations. Ils quittent majoritairement le même port à la journée et mouillent dans les anses les plus abritées. Les bateaux qui s'éloignent de la plage de Saleccia vers la Balagne sont moins nombreux, la côte ouest étant peu protégée des vents dominants.

Le sentier du littoral qui s'étire sur 37 kilomètres est emprunté par les piétons, les cavaliers et quelques vélos tout terrain. Particulièrement prisé par les centres équestres, ce sentier permet d'effectuer une randonnée sur trois jours avec des haltes à Ghignu (refuge) et Saleccia (camping). Les deux extrémités du sentier sont les plus utilisées, en aller-retour, à partir de l'Ostriconi et de Saint-Florent.

En vue de développer des produits de promenade piétonne, le sentier de Punta Liatoghju a également été balisé et permet un circuit de quelques heures au-dessus de la plaine d'Ostriconi.

Sur l'ensemble du territoire, les pistes carrossables sont au nombre de quatre, dont trois desservent le littoral. A l'ouest du site, deux pistes sont très difficilement carrossables

même pour les véhicules tout terrain ; la troisième, qui descend vers Saleccia, est praticable avec un véhicule léger moyennant une heure et demie de trajet. La quatrième qui dessert les espaces agricoles privés de Teti, est peu utilisée par les visiteurs.

Le reste du territoire, l'intérieur des terres, vallons et crêtes, est très peu fréquenté. Les chasseurs sont les seuls à le parcourir régulièrement. Plus rares sont les randonneurs qui s'aventurent sur le Monte Jenuva ou sur le site du Monte Revincu. Quelques motos tout terrain utilisent des sentiers ; des tronçons de nouvelles pistes ont aussi été ouverts sans l'accord du propriétaire, le Conservatoire, par des utilisateurs de quads et de 4x4. Ces circulations illégales ont ainsi conduit les autorités de police, le Département et le Conservatoire à intervenir (la loi interdisant tout accès aux véhicules motorisés sur les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.)

Le sentiment de liberté procuré par ce paysage exceptionnel attire des usagers qui ont des pratiques totalement hétérogènes. Ils se côtoient et trouvent globalement leur place grâce à l'immensité du territoire. Les cohabitations d'usages sont cependant moins bien vécues sur la bordure littorale : déception de voir des engins motorisés au bord de l'eau et sur le sentier littoral ou de découvrir des campements sauvages ; agression par le bruit des engins motorisés ; conflits d'espace entre baigneurs et plaisanciers devant les plages ; sentiment de surfréquentation sur les plages principales ; danger pour les plongeurs sous-marins du fait des passages des embarcations à moteur ; activités à caractère sexuel dans les dunes qui peuvent déranger ou choquer.

Le deuxième principe du projet répond à l'enjeu de **mieux accueillir les visiteurs en leur proposant rêves et émotions ainsi qu'une meilleure information sur le territoire, dans de bonnes conditions de sécurité et dans le respect du patrimoine naturel et culturel.**

Une tentative d'ouverture d'un tronçon entre deux pistes a été bloquée en janvier 2007 grâce à l'intervention coordonnée des gardes départementaux du littoral, du Conservatoire, de l'ONCFS et de la gendarmerie nationale. Une procédure juridique est en cours pour obtenir des compensations suite aux dégâts occasionnés.

## Réglementation et sécurité

En mer, la circulation est libre. Les maires ont le pouvoir de réglementer et d'organiser la baignade ainsi que la circulation et le mouillage des embarcations jusqu'à 300 mètres du rivage.

Dans les terres, le sentier du littoral s'appuie sur une servitude transférée par arrêtés préfectoraux<sup>1</sup> et destinée uniquement aux piétons. Celle-ci ne s'applique pas sur les terrains du Conservatoire car ils relèvent du domaine public. Par ailleurs, cette servitude n'est pas encore aménagée entre l'anse de Fornali et la plage de la Roya (Saint-Florent).

Les pistes empruntent des assises de chemins ruraux, de chemins d'exploitation ou de terrains privés. Ouvertes dans les années soixante à des fins spéculatives avec des engins de terrassement, elles n'ont pas été pensées dans la durée : statut hétéroclite, tracé de qualité inégale, sensibilité à l'érosion, entretien coûteux.

En dehors des pistes prévues à cet effet, la circulation des véhicules à moteur est interdite par la loi. Pour autant, un réseau de pistes secondaires a été ouvert et ré-ouvert dans l'illégalité ; certaines longent le bord de mer.

Le code rural proscrit la divagation du bétail, néanmoins fréquente dans l'Agriate. Sur les plages et le sentier du littoral, celle-ci pose des problèmes de sécurité et a déjà été à l'origine d'accidents.

Les risques d'incendie et la difficulté d'accès des secours aux plages notamment à celles du Lotu et de Saleccia posent également de sérieuses questions en terme d'aménagement, d'information et de surveillance.

Le camping sauvage est proscrit sur les terrains appartenant au Conservatoire ainsi que sur les rivages de la mer (Loi littoral). Il reste néanmoins ponctuellement récurrent dans les secteurs les plus inaccessibles ou à proximité des plages les plus fréquentées.

.....  
1 Arrêtés préfectoraux portant approbation d'une servitude de passage des piétons sur le littoral des communes de : Saint-Florent (n° 00/1064 du 16 août 2000), Sto Pietro di Tenda (n° 00/1065 du 16/08/2000), San Gavino di Tenda (n° 00/1062 du 16/08/2000), Palasca (n° 00/1063 du 16/08/2000).

## Intentions et éléments de projet du second principe

Le deuxième principe précise l'organisation de l'accueil du public en distinguant deux types de lieux :

- ceux destinés à accueillir un public en grand nombre : ce sont les pôles d'accueil ;
- et ceux destinés à accueillir un public en petit nombre pour leur proposer une découverte du patrimoine naturel ou culturel : ce sont les lieux d'initiation.

Il prévoit par ailleurs :

- un plan de circulation,
- un schéma d'information et de sensibilisation.

Ce sont les quatre intentions du second principe, numérotées de 2.1 à 2.4.

### 2.1 Aménager et gérer les principaux lieux d'accueil grand public

Le projet ne prévoit pas d'augmenter la fréquentation sur le site mais de mieux la gérer notamment là où les visiteurs convergent spontanément. A ce jour, cette concentration concerne particulièrement les plages de Saleccia, du Lotu et d'Ostriconi. Par ailleurs, les visiteurs entrent par les « portes », celle de Fornali / Saint-Florent et celle de



l'Ostriconi, ou alors ils passent, sans descendre dans le site, le long de la route départementale 81. Quatre pôles d'accueil grand public se dégagent ainsi du projet.

### **2.1.1 Aménager la route départementale en route « touristique » de l'Agriate**

La route départementale 81 surplombe d'est en ouest l'Agriate. Elle offre des vues saisissantes sur l'ensemble du site jusqu'à la mer, et par temps clair sur le Cap Corse. C'est de là que le regard appréhende le mieux la taille et la complexité du site. Le patrimoine rural routier, les ouvrages d'art et les points de vue confortent le caractère pittoresque de cette route qui traverse le hameau de Casta. La RD 81 a vocation à devenir un point de départ vers les villages situés en amont.

Le projet prévoit de valoriser la fonction « touristique » de la route à travers des actions, comme :

- l'aménagement des belvédères (sur les principaux délaissés routiers) déjà utilisés par les visiteurs pour contempler le paysage ;
- la création d'une maison de site dans l'ancienne maison cantonnière de Baccialu. Cette maison située entre Bocca di Vezu et Casta sera rénovée pour accueillir et informer le public de passage. Le patrimoine rural qui l'entoure (four à pain, murets) sera remis en état. Un court sentier pourrait être ouvert et une maquette, expliquant le paysage, proposée dans la maison ;
- l'amélioration de la qualité paysagère de la route : entretien, nettoyage, traitement de la signalétique, restauration du patrimoine rural, enfouissement des réseaux aériens...
- l'instauration d'un partenariat avec les commerces touristiques (hôtels, restaurants, caves vinicoles...) le long de cette voie pour favoriser le développement de l'économie locale.
- le développement de la signalétique et de l'information pour orienter les visiteurs vers les villages du Nebbiu et des Cinque Pieve.

Ce concept de route touristique sera conforté par la valorisation du site du Monte Revincu.

### **2.1.2 Aménager la porte ouest du territoire : l'Ostriconi**

À l'ouest du site, l'Ostriconi constitue une charnière entre l'Agriate et la Balagne. Le visiteur y trouve un paysage emblématique avec tout à la fois une vallée alluviale verdoyante dans laquelle l'agriculture reste vivante, les méandres de l'Ostriconi qui débouche sur une plage longue de 750 mètres et des dunes spectaculaires qui montent à l'assaut des reliefs rocheux. Le site connaît une importante fréquentation balnéaire qui appelle un aménagement global pour préserver le paysage et organiser l'accueil du public sur cette entrée ouest. Le programme du projet prévoit :

- l'organisation du stationnement des véhicules, à ce jour anarchique et dangereux, en aménageant des parkings aux abords du site,

- l'aménagement d'accès piétonniers vers la plage depuis les aires de stationnement qui seront créées ainsi que vers le site d'accueil pédagogique du Gradu (cf. 1.5.1), le sentier littoral et le sentier de la Punta Liatoghju,
- la création d'une maison de site, dans la maison de Calcajo située sur l'ancienne route avec un lieu d'information du public et un lieu de repos pour les agents,
- la poursuite de la mise en valeur de la parcelle d'Agnella. Ce lieu confidentiel situé entre l'ancienne route et la zone humide, comprend d'anciennes plantations d'oliviers, une aire de battage de blé, un pailler. Acquis par le Conservatoire, sa mise en valeur sera poursuivie avec un sentier de découverte de la nature et un espace de théâtre de plein air,
- la re-naturation de l'ancienne route en chemin panoramique pour des circulations douces.

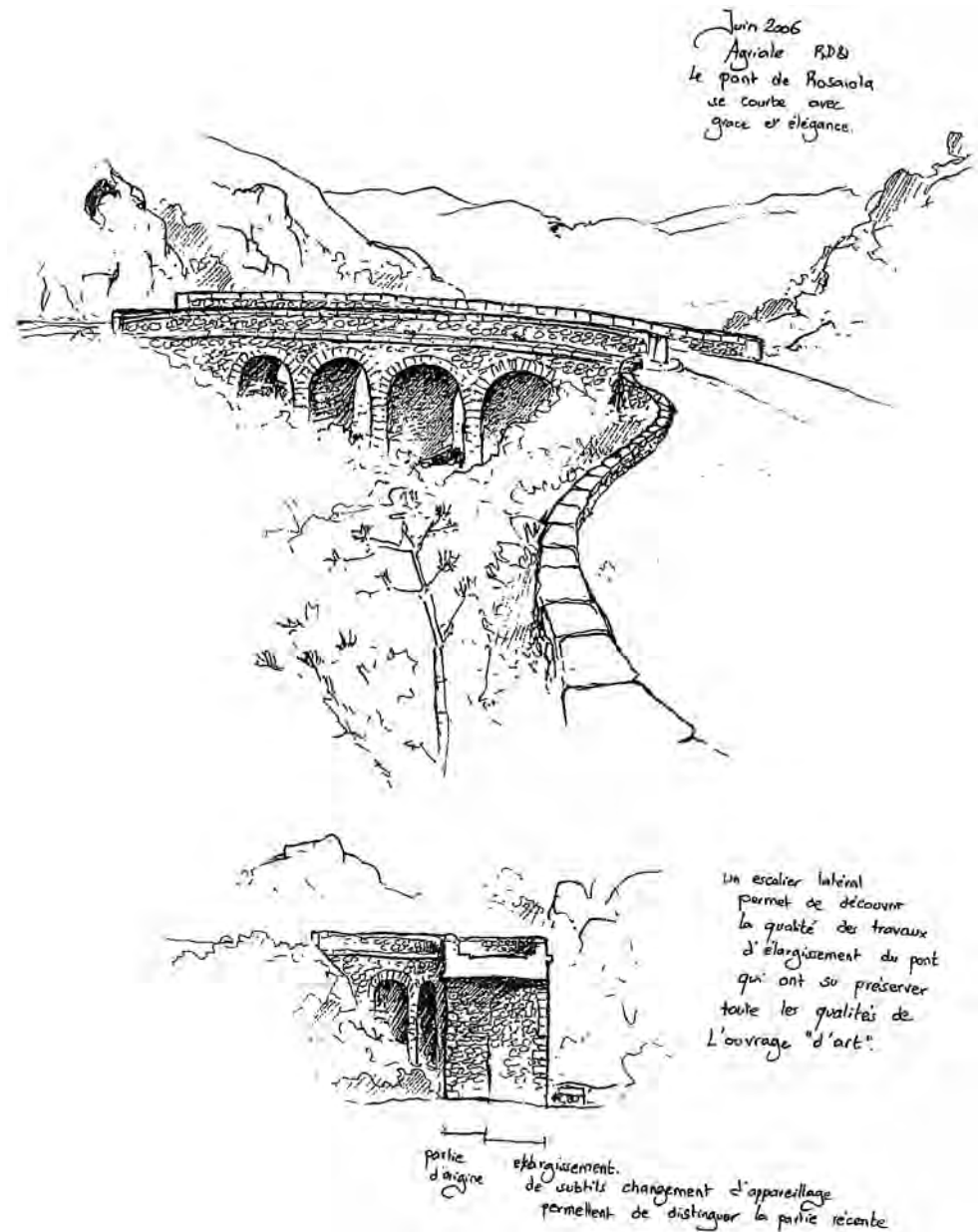
Le projet prévoit par ailleurs d'assurer une surveillance et une gestion continue sur le site avec le maintien du poste de secours et de la zone de baignade surveillée en été et une présence des gardes toute l'année.

### 2.1.3 Aménager la porte est du territoire: Saint-Florent et Fornali

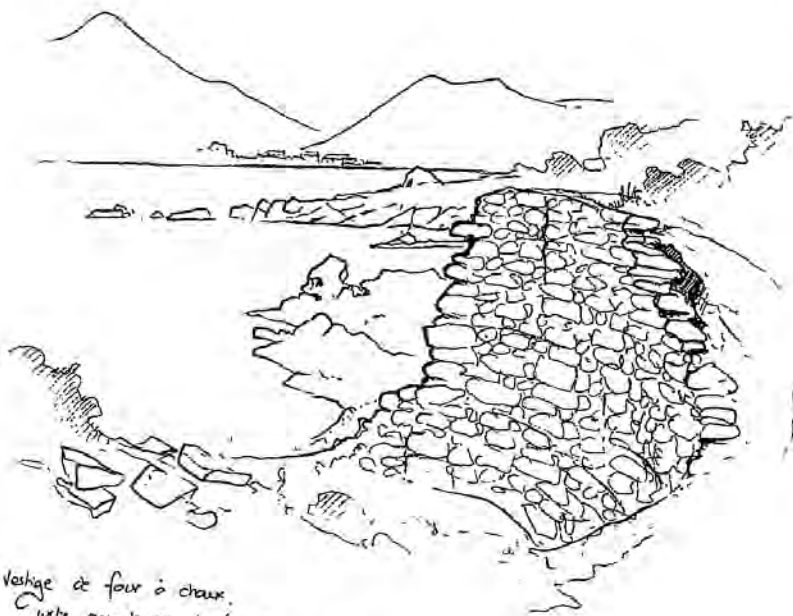
A l'est du site, Saint-Florent constitue une double porte d'entrée: d'une part, sur le port d'où partent les nombreuses embarcations et les deux navettes maritimes en été; d'autre part, à l'anse de Fornali où commence actuellement le sentier du littoral. De nombreux usagers locaux utilisent, hiver comme été, cette partie du sentier en aller-retour depuis Fornali ou la Roya jusqu'au Fiume Santu ou la Mortella.

Le projet prévoit d'améliorer l'accueil et l'information des visiteurs sur cette entrée est par:

- des aménagements légers pour organiser le stationnement à Fornali sur des parcelles communales,



Archebène 2005  
sur le sentier  
Littoral de  
Aquiata  
face à Stitinu



Vestige de four à chaux.  
Juste au-dessus de la mer.  
une cristallisation serait argentée

- le traitement de la continuité de la servitude littorale piétonne entre Fornali et la Roya,
- la diffusion d'information à Fornali (signalétique) et, en lien avec l'office de tourisme, sur le port et dans le centre de Saint-Florent (distribution de documents, installation de panneaux...)

#### 2.1.4 Aménager le site balnéaire de Lotu-Saleccia

Les plages légendaires de Saleccia et du Lotu connaissent une fréquentation estivale importante avec plus de 2000 visiteurs par jour au plus fort de l'été, environ 200 véhicules et de nombreux bateaux qui viennent mouiller devant ces deux grandes plages. Paysage fait d'une mosaïque de dunes, de pâturages, de marais et de boisements, la plaine de Saleccia est accessible par une mauvaise piste qui part de Casta sur la route D81. La plage du Lotu, bien abritée des vents d'ouest est desservie par deux compagnies maritimes. Le morcellement foncier de la « plaine » entre le Conservatoire, les communes et de nombreux propriétaires privés, complique la gestion de cet espace qui présente aussi une vocation pastorale qui reste à valoriser.

Le projet prévoit de mieux organiser la fréquentation sur ce pôle balnéaire à travers les actions suivantes :

- mettre en place un plan de balisage et une zone de baignade dans la baie du Lotu de façon à mieux gérer les interactions entre les baigneurs et les plaisanciers et à sécuriser la baignade. Un poste de secours pourrait y être installé;
- gérer le ponton d'accostage et son accès, de façon à sécuriser son utilisation et améliorer son fonctionnement. L'accès au ponton sera limité à deux navettes;
- gérer la fréquentation terrestre notamment les flux de véhicules à travers la gestion des pistes (cf. 2.3.5) et le recul, sur Saleccia, de l'aire de stationnement de 200 mètres en amont;
- créer une maison de site dans l'ancienne bergerie déjà restaurée pour l'information du public;
- aménager un des paillers non utilisés en maison des gardes en face du camping;
- aménager une halte équestre à l'arrière du camping;

- assurer une liaison piétonne entre les plages du Lotu et de Saleccia ; actuellement, les visiteurs arrivant au Lotu et voulant accéder à Saleccia par l'intérieur empruntent une piste poussiéreuse et sans charme ; un nouveau tracé piétonnier sera ouvert et balisé ;
- canaliser les cheminements à travers la dune et la pinède ;
- créer une association foncière sur la plaine de Saleccia afin de faciliter l'aménagement des terres pour la gestion pastorale et paysagère du secteur (clôturer des parcelles agricoles, valoriser des pâtures destinées à l'élevage, gérer les ressources en eau...), ainsi que pour gérer la circulation des véhicules et des piétons et assurer leur sécurité.

## **2.2 Valoriser et préserver des lieux pour s'initier à l'Agriate**

En écho aux quatre pôles d'accueil du grand public, trois autres lieux vont être valorisés et aménagés de façon à offrir aux visiteurs des connaissances plus pointues ou plus ciblées sur les sites, leur histoire et leur patrimoine. Ces lieux d'initiation culturelle et environnementale auront des rayonnements plus ou moins larges. Le plus emblématique est le site archéologique du Monte Revincu.

### **2.2.1 Valoriser le site archéologique de Monte Revincu**

Riche de plusieurs dolmens, menhirs et coffres mégalithiques, objet de nombreuses légendes, le site préhistorique du Monte Revincu constitue un des deux foyers de vestiges néolithiques les plus importants de Corse, et très certainement le plus spectaculaire. À cheval sur un terrain du Conservatoire et des terrains communaux loués à l'armée comme champ de tir, sa valorisation exige d'importants et coûteux travaux de dépollution pyrotechnique et un projet commun au Conservatoire et aux deux communes concernées.

Le projet de mise en valeur, déjà esquissé par un groupe de travail réunissant archéologues, paysagiste et spécialiste de la valorisation de sites archéologiques préconise :

- l'aménagement d'un point d'accueil et d'une aire de stationnement,
- l'organisation de la traversée du site par un sentier de découverte à créer,
- la reconstitution de vestiges emblématiques (une maison du Néolithique et le dolmen de l'Orca),
- des petits aménagements paysagers, notamment la restauration de murets et de la source existante,
- l'organisation de visites commentées,
- un programme d'animation tout au long de l'année, de façon à en faire profiter la population locale et le public scolaire, ainsi que les vacanciers,
- l'édition de documents.

Une telle valorisation nécessitera une dépollution préalable du site.

### 2.2.2 Le domaine d'Ifana

Situé dans un fond de vallée sous Bocca di Vezu, le domaine d'Ifana s'organise autour d'une grande maison de maître avec ses dépendances, remises et bergerie. Ce domaine existait déjà en 1780 ; témoignage de l'occupation génoise, il s'étend sur des terrasses et d'anciennes parcelles agricoles, avec des traces d'oliveraies, un ancien pressoir et un four à pain. A ce jour, le domaine cherche sa vocation. Un élevage de chèvres y est installé sans donner suffisamment de sens à l'ensemble des bâtiments et du site.

Un projet de valorisation patrimoniale sera lancé et redonnera un souffle au domaine en mettant à profit ses potentialités agricoles comme moyen d'entretien de l'espace et comme révélateur de l'esprit du lieu.

Le projet pourra comprendre plusieurs volets :

- la restauration patrimoniale du bâti, des anciens aménagements agricoles (jardins, murets, aire de battage, paillers, fours, etc. et du paysage),
- le développement d'un projet agro-pastoral comprenant notamment la remise en état de l'oliveraie et des anciens vergers qui pourraient prendre une vocation de conservation des variétés fruitières locales,
- des équipements d'accueil occasionnel de visiteurs : groupes de randonneurs, notamment équestres, accompagnés par des professionnels, classes de découverte, séminaires, etc.
- la gestion cynégétique de la réserve de chasse.

### 2.2.3 Le sémaphore de la Mortella

Le long du sentier du littoral entre le Lotu et Fornali un ancien sémaphore surplombe la tour de la Mortella. Désaffecté de ses fonctions militaires depuis des années, il a été utilisé pour l'accueil de groupes. Du fait de l'absence d'eau et de ses difficultés d'accès, il sera rénové avec simplicité pour l'information des randonneurs et comme lieu d'accueil ponctuel pour de petits groupes organisés.

## 2.3 Mettre en place un plan, sécurisé, de circulation

Pour desservir les lieux d'accueil et orienter la fréquentation sur des itinéraires aménagés, le projet prévoit de conforter, de sécuriser et d'indiquer les principaux axes de circulation terrestre ou maritime. Il prévoit aussi d'affirmer plus clairement les lieux interdits à la circulation motorisée. Ce plan de circulation, objet du troisième principe, s'organise à partir des principales voies d'accès : le chemin du littoral et les boucles de promenade à pied, les lieux de haltes nocturnes, les liaisons maritimes et les pistes, avec les adaptations nécessaires pour la sécurité du public et la protection du milieu naturel.

### **2.3.1 Le sentier littoral**

Le sentier part actuellement de la plage de l'Ostriconi et rejoint l'anse de Fornali. Il permet une offre précieuse de randonnée douce en bordure de mer. Ce sentier continuera à être valorisé et entretenu pour les piétons et les chevaux. Par ailleurs, la servitude littorale entre Fornali et la Roya sera aménagée dès que le tracé sera officiellement arrêté (cf. 2.1.3).

### **2.3.2 Les promenades pédestres**

De façon à limiter les risques d'accident liés aux incendies, les promenades pédestres seront limitées à la bordure littorale et à quelques boucles. Deux principaux sentiers seront aménagés et entretenus :

- un petit circuit sera ouvert sur le site balnéaire de Lotu-Saleccia pour relier les deux plages et offrir une boucle avec le sentier littoral (cf. 2.1.4.),
- à l'Ostriconi, le sentier balisé de Punta Liatoghju sera entretenu (cf. 2.1.2.)

De façon plus discrète (sans signalétique et communication explicite) un accès piétonnier au Monte Jenuva sera facilité par un entretien léger. De même, les autres cheminements existant dans l'intérieur du territoire ne feront l'objet d'aucun balisage ni information pour des raisons de sécurité et le promeneur individuel ne sera pas encouragé à sortir des chemins balisés. Les professionnels de la randonnée pourront emprunter des sentiers non balisés sous leur responsabilité.

Le sentier du littoral et les deux boucles piétonnes seront proposés pour être inscrits au plan départemental d'itinéraires de randonnée pédestre (PDIPR).

### **2.3.3 Les promenades équestres**

A court terme, les parcours de randonnées équestres organisées emprunteront préférentiellement le sentier littoral. De nouveaux tronçons seront spécialement aménagés pour assurer la sécurité des cavaliers ou pour offrir une alternative à la servitude littorale là où elle traverse des propriétés privées. D'autres itinéraires pourront être utilisés par les cavaliers sous la responsabilité d'encadrants. Aucun balisage ne sera mis en place et l'entretien de ces itinéraires ne devra pas favoriser le passage d'engins motorisés.

### **2.3.4 Le refuge d'étape**

Les haltes nocturnes au coeur de l'Agriate se situent actuellement à deux endroits le long du sentier littoral.

Ghignu,  
halte équestre



sacocher,  
sangler  
scelle  
mor  
filet  
tapis  
étrier  
sous-ventrière  
sout-orge  
s'ébalaient  
et s'aliquent  
sur le mur  
comme une  
quirlande de  
cuir et de fer.

A Saleccia, un service d'hébergement (emplacements de tentes et bungalows) et de restauration est offert par le camping.

A Ghignu, des paillers ont été aménagés dans les années quatre-vingt-dix comme refuge d'étape pour les randonneurs à pied ou à cheval. Ce site sera réaménagé en conservant son caractère rustique: les places des véhicules seront reculées et limitées à des aires de stationnement; les paillers servant d'abri, les sanitaires et la maison de garde seront rénovés. Pour améliorer l'alimentation en eau, un nouveau forage sera réalisé. Les abords des paillers et de l'anse de Malfalcu feront l'objet d'interventions à caractère paysager.

### 2.3.5 Les haltes équestres

Sur le sentier littoral une seule halte équestre existe aujourd'hui, à Ghignu. Dans le cadre d'un partenariat avec le comité régional du tourisme équestre, il est prévu d'aménager deux nouvelles haltes équestres pour faciliter le fonctionnement des randonnées itinérantes:

- l'une à proximité du camping de Saleccia, avec la restauration de trois paillers en refuge et en remises, la création d'enclos et d'abreuvoirs;
- une autre à l'Ostriconi avec l'aménagement d'une remise et la création d'enclos et d'abreuvoirs dans une parcelle à vocation pastorale.

### 2.3.6 La liaison maritime et les plages

La liaison maritime profite en été à des milliers de personnes débarquées sur la plage du Lotu. Cette plage abritée est aussi un lieu privilégié pour le mouillage. De façon à bien organiser la cohabitation entre ces différents usages, un plan de balisage sera installé dans la baie du Lotu et, à terme, une surveillance de baignade devra être mise en place (cf. 2.4.1).

N'ayant pas l'objectif d'accroître la fréquentation des plages, déjà saturées au cœur de l'été, le projet prévoit de limiter l'accès au ponton à deux transporteurs réguliers, disposant d'un bateau chacun comme c'est le cas à l'heure actuelle et de contenir l'augmentation du nombre de passagers durant l'été.

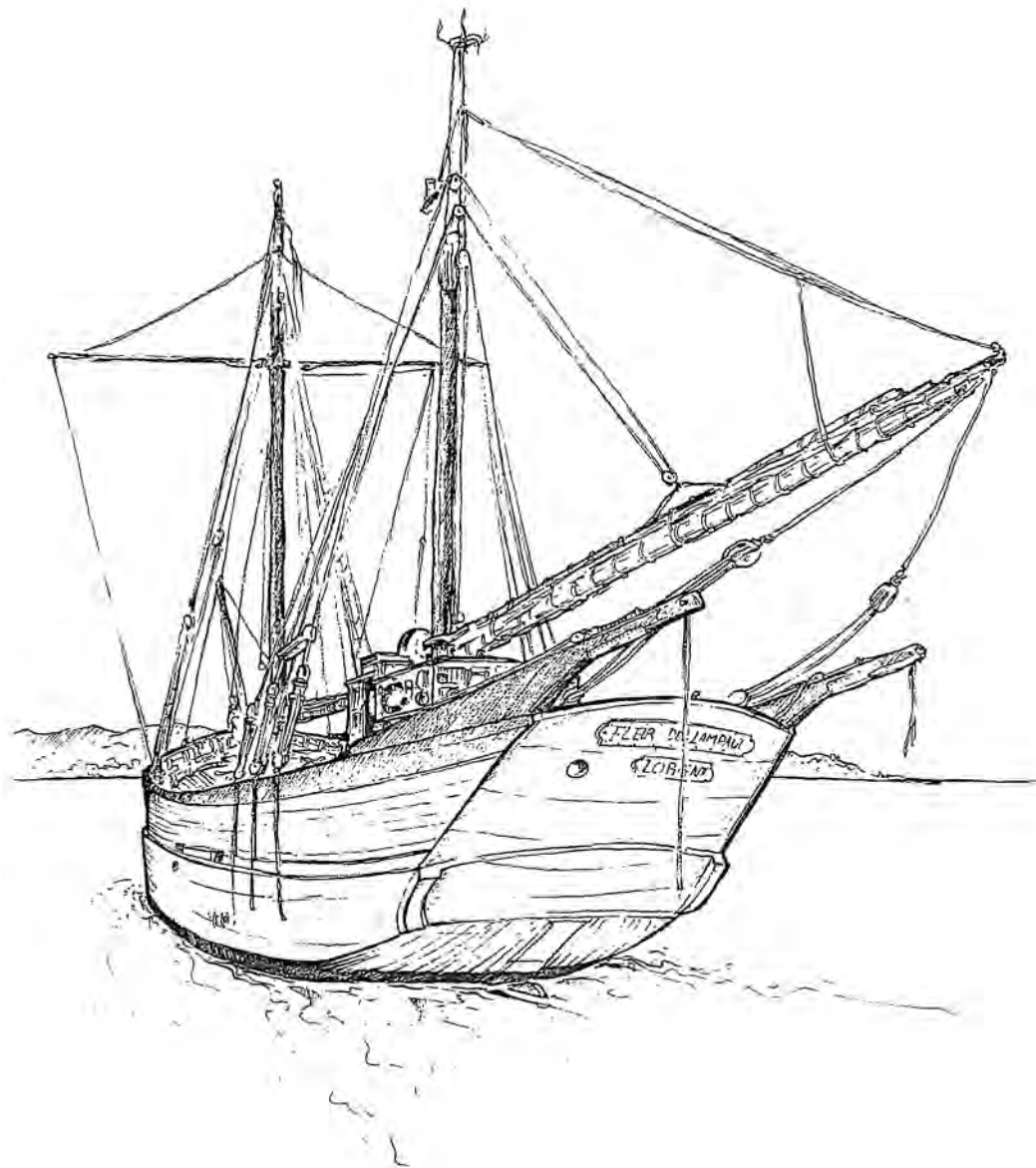
### 2.3.7 Les pistes

Les trois pistes principales utilisées pour les dessertes des plages (Saleccia, Malfalcu et Marina d'Alga) sont actuellement en mauvais état. Ouvertes toute l'année aux véhicules, elles exposent les passagers à des risques d'accidents liés aux incendies et à leur mauvaise carrossabilité. Elles suscitent un développement non maîtrisé des loisirs motorisés qui occasionnent des dérangements et des conflits d'usages. Les conditions d'utilisation et d'entretien de ces pistes seront adaptées de façons différentes :

- la piste de Saleccia qui part du hameau de Casta sera destinée à un usage familial. Ouverte toute l'année, elle sera traitée pour les véhicules légers sans pour autant être bitumée. A l'arrivée, l'aire de stationnement sera éloignée de la plage (cf. 2.1.4). Des aménagements seront réalisés pour sécuriser les visiteurs en cas d'incendie (aire de retournement le long de la piste, aire de repli sur la zone de stationnement...). De façon à limiter le nombre de véhicules, différents scénarii de gestion des flux seront envisagés et expérimentés entre la route départementale et Saleccia ;
- la piste partant d'Ostriconi vers Luogu Pianu et Marina d'Alga, dite de Terriccie, sera ouverte du début de l'automne à la fin du printemps. En raison des risques d'incendie, elle sera fermée au grand public durant la saison estivale ; les usagers organisés signataires de chartes et de conventions spécifiques avec le Conservatoire du littoral et le Département (cf. 3.1.2), pourront en avoir l'usage l'été. Cette piste, qui dessert la bergerie de Monticellacciu où des éleveurs sont établis, sera améliorée jusqu'à Monticellacciu pour faciliter l'accès au siège de l'exploitation agricole ; elle sera par contre interrompue à la hauteur de Luogu Pianu ; les tronçons de piste débouchent sur le littoral ou qui le longent seront refermés et cicatrisés, tout accès au littoral étant désormais interdit aux véhicules ;
- le même principe de fermeture en été pourra être appliqué à la piste de Malfalcu-Ghignu qui part de la route départementale 81 à Bocca di Vezu et dessert Ifana et les plages de Malfalcu et Ghignu. Cette piste sera entretenue à minima.

Une liaison entre Luogu Pianu et la piste de Malfalcu sera étudiée de façon à répondre aux besoins d'usages bien spécifiques.

L'ensemble de ce réseau de pistes explicitement ouvert à un rythme saisonnier sera intégré au futur plan départemental d'itinéraires de randonnée motorisée (PDIRM). Tous les anciens tracés de pistes seront refermés, cicatrisés et interdits à la circulation motorisée.



## 2.4 Construire un schéma de sensibilisation et d'information ainsi que des règles d'usages pour encourager des comportements adaptés

Pour aviser le public et faire connaître l'Agriate, le projet s'appuiera sur un schéma de sensibilisation et d'information. Sa mise en oeuvre vise, d'une part, à susciter une vie sociale et culturelle sur le territoire et, d'autre part, à encourager des comportements respectueux de la part des usagers en les informant du mode d'emploi du site. Ce schéma fait l'objet de la quatrième intention.

### 2.4.1 Susciter et accueillir des événements culturels

Les richesses patrimoniales du site sont l'héritage d'une vie locale dynamique. Le territoire de l'Agriate, bien que moins habité aujourd'hui, doit continuer à alimenter les recherches, la création artistique et l'invention de savoir-faire, ainsi qu'à favoriser des liens entre les communautés villageoises. Des événements culturels seront accueillis sur le site. Une *journée de l'Agriate* sera notamment organisée chaque année en dehors de la saison estivale pour profiter à la population régionale.

### 2.4.2 Éditer et accompagner des publications

Pour diffuser les connaissances, construire la mémoire du site et faciliter les échanges, des ouvrages généraux ou sur des thèmes spécifiques seront édités.

### 2.4.3 Définir des modes d'emploi

Pour encourager des comportements cohérents avec l'esprit du site et du projet, des modes d'emploi seront mis en place pour que les gardes, les pouvoirs de police et les professionnels

qui encadrent des visiteurs puissent les faire connaître et les faire appliquer. Ces modes d'emploi seront notamment déclinés par type de lieu ou de situation :

- pour le refuge de Ghignu,
- pour les bivouacs et les feux de loisir,
- pour les circulations – motorisée, piétonne et équestre – et pour la plaisance.

#### 2.4.4 Diffuser l'information sur l'Agriate et son mode d'emploi

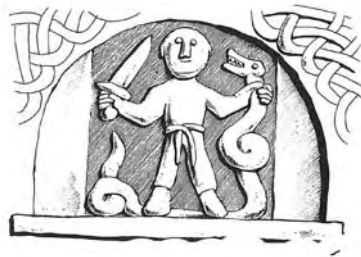
A partir de ces règles d'usage, concernant l'organisation des lieux d'accueil et la circulation, une information sera diffusée pour aviser le maximum de visiteurs et d'usagers. Différents supports seront mobilisés :

- une signalétique sera disposée à chaque entrée du site, afin qu'elle soit visible sans pour autant banaliser le paysage (les panneaux seront en effet installés de façon à être bien intégrés aux lieux),
- des documents seront diffusés dans les points d'embarquement, d'information et d'hébergements.

Cette diffusion et cette sensibilisation se feront aussi grâce aux professionnels du tourisme (cf. 3.1).

#### 2.4.5 Mettre en place une réglementation et la faire appliquer

Pour rendre opérationnel le mode d'emploi du site, il sera aussi nécessaire de mettre à plat la réglementation avec l'aide des maires et du préfet de département et du préfet maritime qui seront donc conduits à réglementer certains usages par arrêtés. Les gardes du littoral auront un rôle privilégié pour la faire connaître et sensibiliser les visiteurs. Ils travailleront en collaboration avec les autres pouvoirs de police pour la faire appliquer (cf. 4.4).





## Troisième principe :

### Un projet ouvert aux activités économiques et favorisant le lien social

#### Éléments de diagnostic à propos du troisième principe

L'Agriate est aujourd'hui un territoire très faiblement habité. Quelques personnes y vivent à l'année ; les autres habitants vivent à la périphérie du site : dans le hameau de Casta, à l'Ostriconi et sur la frange littorale de Saint-Florent jusqu'à la pointe de Ceppu. Les attaches de la population locale avec le site sont néanmoins très fortes. Ces liens sont économiques, récréatifs, culturels et affectifs.

Sur le plan économique, l'Agriate joue un rôle majeur pour le tourisme de la région. De nombreuses structures d'hébergements à Casta, Saint-Florent et Ostriconi bénéficient très largement de cette situation de proximité. Deux navettes maritimes assurent la liaison entre le port de Saint-Florent et la plage du Lotu. S'ajoutent différents prestataires d'activités touristiques, comme des clubs nautiques, loueurs de bateaux et de voiliers, des accompagnateurs de randonnées en canoë-kayak et en catamaran, à pied et à cheval, des accompagnateurs de visites en quad ou en 4x4, des loueurs de vélo, de quad, de 4x4...

Les activités agricoles ont fortement régressé depuis les années cinquante. Le maintien d'exploitations, notamment pastorales, dans les secteurs qui s'y prêtent, reste cependant un enjeu pour le territoire. Deux plaines fertiles sont encore exploitées, celle de Teti et celle de l'Ostriconi. Quatre éleveurs sont, par ailleurs, installés au cœur de l'Agriate : à Saleccia, Ifana et Monticellacciu. Les activités agricoles jouent un rôle majeur dans l'entretien des espaces et de la diversité des paysages ainsi que dans la prévention des incendies. Elles ont aussi leur importance dans le maintien d'une présence humaine permanente et le transfert de savoir-faire traditionnel.

Sur le plan récréatif, la chasse, la pêche et la promenade sont les activités les plus pratiquées par les habitants locaux. La chasse anime les temps d'automne et d'hiver des nombreuses communautés villageoises voisines. C'est une occupation traditionnelle et identitaire.

L'Agriate constitue un des territoires les plus prisés de la région et notamment par les chasseurs de la zone urbaine bastiaise. Six sociétés déclarent l'utiliser et de nombreux chasseurs sont concernés. A ces activités d'arrière saison, s'ajoutent des sports mécaniques (4x4, quads et motos) qui sont en partie le fait de pratiquants locaux.

Les liens culturels et affectifs de la population locale s'expriment à travers l'engagement de différentes associations qui portent et facilitent des recherches sur l'Agriate et qui jouent un rôle pédagogique déterminant.

Le troisième principe du projet exprime la volonté **d'entretenir des liens responsables et conviviaux avec toutes les personnes qui sont concernées, économiquement et socialement, par l'Agriate. Il affirme la nécessité d'inscrire le projet de territoire de l'Agriate dans une démarche plus large de développement durable de l'arrière-pays en partenariat avec les communes de l'intérieur.**

## **Intentions et éléments de projet du troisième principe**

Une des caractéristiques du projet est la volonté d'établir un climat partenarial avec les différentes personnes et entreprises, volontaires, pour porter, avec le Conservatoire et le Département de Haute-Corse, la valorisation et la protection du site. Cette volonté se traduit par un ensemble d'actions collectives et d'ajustements dans l'aménagement du site, dans la gestion des lieux d'accueil, dans le choix des voies de circulation et dans le travail de sensibilisation du public.

Trois intentions ont été inscrites dans le troisième principe. La première s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'engager dans le projet. Les deux suivantes s'adressent plus spécifiquement aux agriculteurs et aux chasseurs.

### **3.1 Créer et dynamiser un réseau de partenaires et encourager des activités aux abords du site**

Un des premiers éléments à mettre en place vise à créer plus explicitement un réseau de partenaires, usagers et professionnels du tourisme. Ce réseau a commencé à exister à travers la concertation en s'élargissant au-delà des relations interpersonnelles. L'ambition est de faire vivre ce réseau à travers différents modes de partenariats.

#### **3.1.1 Elaborer une charte avec les professionnels du tourisme et les autres usagers organisés**

Le partenariat avec les usagers organisés et les professionnels du tourisme s'inscrira dans une charte. Les signataires s'engageront moralement à respecter l'ensemble des articles qui auront été définis en concertation. Ces articles rappelleront le mode d'emploi du site et sa réglementation. Ils expliciteront par ailleurs comment les

acteurs du tourisme seront des vecteurs privilégiés pour sensibiliser le public. La charte sera un gage de qualité et de responsabilisation des professionnels. Le Département et le Conservatoire veilleront à prendre en compte l'ensemble des usagers.

### **3.1.2 Développer le partenariat avec les offices de tourisme et les syndicats d'initiative**

Des partenariats particuliers seront développés avec les offices de tourisme et les syndicats d'initiative, notamment ceux d'Ile Rousse et de Saint-Florent, pour informer le public et les hébergeurs, pour effectuer les réservations au refuge de Ghignu et pour relayer des campagnes d'information et de sensibilisation sur le territoire.

### **3.1.3 Etablir des conventions avec les utilisateurs d'infrastructures spécifiques**

Des conventions particulières seront signées entre le gestionnaire et des structures qui souhaitent utiliser temporairement des bâtiments, par exemple pour stocker du matériel ou pour du bivouac occasionnel, ainsi que pour l'usage des pistes, pendant la période où elles seront fermées au public.

### **3.1.4 Former et informer le réseau de partenaires**

Il est nécessaire pour la qualité de l'offre que les partenaires signataires de la charte détiennent un minimum de connaissances sur l'Agriate sur le plan historique, culturel et environnemental. Des journées d'information seront organisées pour mettre à jour et compléter les connaissances de ces derniers. Ces partenaires seront par ailleurs tenus informés de la mise en oeuvre du projet. De plus, et en lien avec les services de formation d'Etat, des modules sur les espaces naturels protégés et plus spécifiquement sur l'Agriate pourraient être intégrés dans les programmes des brevets d'Etat de façon à sensibiliser les nouveaux diplômés.

## **3.2 Conforter les activités agricoles existantes, expérimenter des pratiques mieux adaptées au territoire et contribuer à résoudre les problèmes du bétail errant**

Aujourd'hui, la qualité des terres et les faibles ressources en eau ne destinent pas l'Agriate à un développement de l'activité agricole à l'image des siècles précédents. L'objectif fixé est avant tout de maintenir et de conforter les exploitations existantes et de résoudre le problème du bétail errant.

### **3.2.1 Elaborer un projet d'exploitation et établir une convention avec chaque agriculteur (Ifana, Monticellacciu, Ostriconi et Saleccia)**

Dans un premier temps, le Conservatoire et les services agricoles de l'Etat et de la filière pastorale accompagneront les agriculteurs pour élaborer leur projet d'exploitation et évaluer leurs besoins d'aménagement (eau, bâtiment,

desserte, clôtures, girobroyage et valorisation des parcelles). Des conventions seront signées avec le Conservatoire et le Département. Quatre lieux d'exploitation sont concernés : Ifana, Monticellacciu, Ostriconi et Saleccia. Dans le cas d'Ifana, le volet agricole s'organisera autour de l'installation d'une activité polyvalente sur le domaine de façon à mettre en valeur l'ensemble des potentiels du lieu et à diversifier les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux (cf. 2.2.2).



### **3.2.2 Encourager la transhumance**

Traditionnellement, les troupeaux pâturent l'Agriate en hiver et au printemps après les récoltes ; en été, ils transhument vers les sommets ou les hautes vallées de montagne. L'objectif est d'encourager les éleveurs à maintenir la transhumance de façon à limiter la divagation du bétail en été et à limiter les interactions avec la fréquentation touristique.

### **3.2.3 Canaliser le bétail aux abords des sites d'accueil du public**

Le bétail étant en liberté, il participe à la dégradation du patrimoine rural (pailler, muret...). Un travail de sensibilisation sera mené auprès des éleveurs pour qu'ils prennent conscience de cet impact et adaptent leurs pratiques en conséquence. Pour limiter les risques d'accident, des mesures seront prises avec les éleveurs pour canaliser le bétail aux abords des sites d'accueil du public.

### **3.2.4 Etablir des conventions avec les récoltants de plantes aromatiques**

La cueillette de plantes aromatiques a été observée dans l'Agriate. De façon à mieux connaître cette pratique et si besoin à la gérer, des conventions seront signées avec les récoltants professionnels.

## **3.3 Contribuer à la gestion cynégétique et maintenir des liens avec les chasseurs**

Le territoire de chasse de l'Agriate dispose encore d'un gibier abondant bien que la gestion cynégétique soit pratiquement nulle. Les chasseurs habituels de l'Agriate sont faiblement structurés ; les relations avec les propriétaires sont quasi inexistantes : les droits de chasse qui découlent réglementairement du droit de propriété n'ont pas été juridiquement alloués sur les terrains du Conservatoire. Pour remédier à cet état de fait et intégrer les chasseurs au projet comme partenaires privilégiés, le projet prévoit quatre types d'action.

### **3.3.1 Etablir des conventions avec les associations de chasseurs**

Dès que les associations de chasse seront organisées, des conventions seront passées avec le Conservatoire pour attribuer explicitement le droit de chasse à ces dernières.

### **3.3.2 Pérenniser et gérer la réserve de chasse d'Ifana, supprimer celle de Terriccie**

Deux réserves de chasse existent dans l'Agriate. Celle d'Ifana mérite d'être reconduite. Une gestion cynégétique sera remise en place en lien avec la Fédération des chasseurs de Haute-Corse, l'Office de l'environnement de Corse

et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) au travers d'un plan de gestion cynégétique. La réserve de Terricce sera supprimée.

### 3.3.3 Sensibiliser les chasseurs à la gestion du site et les associer à un réseau de veille

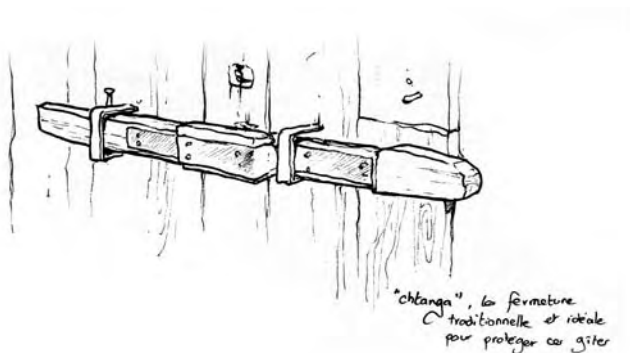
Les chasseurs sont les usagers les plus présents sur le site pendant l'automne et l'hiver. Ils connaissent chacun leur territoire de chasse et sont bien placés pour pouvoir constater des infractions ou des dysfonctionnements sur le site. Ainsi, ils seront associés à un réseau de veille en lien avec les gardes. Un travail de sensibilisation et d'information sera aussi mené avec eux pour qu'ils s'approprient la gestion et y contribuent.

### 3.3.4 Favoriser le suivi technique de la faune sauvage et le faire partager aux chasseurs

Des études scientifiques sur la recolonisation de la faune du maquis ont été menées après l'incendie de 1992. Elles seront poursuivies et les résultats seront diffusés auprès des chasseurs qui pourraient aussi participer aux suivis de faune et de gibier.

### 3.3.5 Organiser des rencontres annuelles avec les chasseurs

Pour tisser un lien spécifique et convivial avec les chasseurs, le Conservatoire et le Département organiseront des rencontres annuelles avec ces derniers.





## Quatrième principe :

Une gestion dynamique adaptée à la complexité et à l'ampleur du site et du projet

### Éléments de diagnostic à propos du quatrième principe

La gestion d'un site naturel demande de réunir une palette de compétences pour assurer :

- le maintien des milieux naturels, leur restauration et leur suivi scientifique,
- le maintien du patrimoine culturel,
- le suivi des aménagements et leur entretien,
- l'accueil du public et le respect des règles d'usage,
- la mise en valeur du patrimoine et les actions pédagogiques,
- la veille et la surveillance,
- etc.

Relever le défi de la gestion de l'Agriate n'est pas une mince affaire compte tenu de l'étendue du site, de la diversité de ses richesses et de leur dispersion, de la pression des usagers à vouloir y accéder et jouir du site, des enjeux de sécurité et... de l'ambition du projet énoncée dans ses trois premiers principes.

Il faut aussi rappeler que plusieurs propriétaires et communes sont concernés, un travail de coordination et d'ajustement permanent est donc nécessaire.

Au cours de la concertation, des propositions ont été émises pour réfléchir à une nouvelle organisation de la protection en classant l'Agriate sous un statut plus formalisé du type parc national ou réserve nationale. En réponse, la volonté exprimée dans le projet est de pérenniser son organisation institutionnelle actuelle sans ajouter de règlement supplémentaire de protection et de miser sur une gestion collégiale pilotée par le Département, gestionnaire des sites du Conservatoire en Haute-Corse.

L'équipe mobilisée sur la gestion du site comporte actuellement sept gardes, issus de l'équipe du Syndicat mixte. Ces agents ont une bonne connaissance du site du fait de leur ancienneté. Ils sont sur le territoire en permanence. Deux chargées de mission, basées au Conseil Général, interviennent à l'appui de l'équipe de gardes pour coordonner les acteurs du territoire et assurer la communication.

La délégation corse du Conservatoire accompagne le gestionnaire et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du site ainsi que la mise en place des conventions d'usage avec les chasseurs, les éleveurs, les entreprises touristiques...

La gestion sera aussi accompagnée par :

- les partenaires qui se seront engagés dans la charte et les conventions,
- les services des collectivités et de l'Etat dont les actions seront coordonnées avec les gardes et les chargés de missions,
- les élus locaux dont l'action à l'échelle communale ou intercommunale sera déterminante pour la mise en œuvre du projet de territoire.

Le projet prévoit un renforcement du dispositif de gestion au fil de sa mise en œuvre.

Toute cette organisation fait l'objet du quatrième et dernier principe.

## **Intentions et éléments de projet du quatrième principe**

La gestion du site recouvre les actions élémentaires de surveillance et de gestion d'un site naturel et les actions de valorisation, qui nécessitent une mise en synergie et une coordination de grande ampleur.

Les quatre intentions de ce dernier principe concernent en premier l'animation du projet, puis l'organisation de l'équipe de gestion et les moyens qui lui seront alloués, enfin la coordination entre les acteurs du territoire.

### **4.1 Animer le projet**

Il s'agit d'associer de façon continue les différents acteurs du territoire, dans un esprit comparable à celui de la concertation tout en assurant la réalisation concrète du projet. C'est l'objet de cette première intention.

#### **4.1.1 Le comité directeur**

Ce comité est l'instance permanente de coordination qui réunit le Conservatoire, le Conseil Général, les communautés de communes et les communes concernées.

#### **4.1.2 Le comité consultatif**

A l'image du comité de pilotage de la concertation, le comité consultatif constitue un lieu régulier de concertation et d'information entre le Département, le Conservatoire et les acteurs du territoire. Il est constitué d'élus locaux, d'administrations et de services territoriaux, de personnes ressources et de représentants d'associations, d'usagers et de professionnels.

#### **4.1.3 Planifier la mise en oeuvre du projet de territoire au travers d'un plan d'aménagement**

Le projet de territoire se traduira par un plan d'aménagement destiné à mettre en oeuvre les propositions d'aménagement découlant des principes et des intentions du projet. C'est sur la base de ce document que sera planifiée la réalisation des travaux d'aménagement.

#### **4.1.4 Animer le réseau de signataires de la charte**

L'équipe de gestion du Département et la délégation du Conservatoire animeront le réseau de partenaires dans le cadre d'une charte. Les différentes personnes morales et physiques potentiellement signataires seront réunies et le texte sera rédigé en lien avec elles. Ces dernières s'engageront par leur signature. Le gestionnaire et le propriétaire animeront ensuite la charte : son évaluation annuelle, sa mise à jour, l'intégration de nouveaux signataires et le cas échéant, le retrait de certains autres.

#### **4.1.5 Faire le lien avec les habitants locaux**

Au-delà des acteurs qui ont des intérêts économiques ou associatifs, la gestion tiendra compte de la vie des riverains de l'Agriate. Il s'agira de tisser des liens avec les habitants locaux autour d'événements conviviaux, comme *la journée de l'Agriate*, mais aussi de les tenir informés d'aménagements les touchant plus spécifiquement, de recueillir leurs avis et leurs observations sur le fonctionnement du site par le biais de différents outils : site internet, bulletin d'information, etc.

#### **4.1.6 Suivre l'application des conventions**

Dans le cadre de la charte et du partenariat avec les agriculteurs et les chasseurs, des conventions seront signées avec le Conservatoire et le Département. Un suivi de l'application des conventions sera mis en place.

#### 4.1.7 Coordonner les maîtrises d'ouvrage (Conservatoire du littoral, communes, communautés de communes, Département, CTC)

Compte tenu de la multiplicité des propriétaires, publics et privés, et de la répartition des compétences entre les collectivités locales, une coordination entre les maîtrises d'ouvrage sera mise en place pour la réalisation des aménagements ; cela concerne le Conservatoire du littoral, les communes, les communautés de communes, le Département, la CTC et l'Office de l'Environnement de la Corse.

### 4.2 Etoffer l'équipe et former les agents

Présents sur le terrain en permanence, les gardes jouent un rôle clef sur toutes les facettes du projet. Pour assurer l'animation du projet et sa réalisation opérationnelle, l'équipe sera étoffée progressivement. La deuxième intention précise comment cette équipe sera consolidée.

#### 4.2.1 Compléter les compétences du personnel

Pour parfaire son efficacité, le personnel complètera ses compétences et sera formé dans les domaines suivants :

- l'accueil du public,
- le suivi du milieu naturel,
- les connaissances patrimoniales,
- les missions de police.

#### 4.2.2 Impliquer les agents dans le suivi des études scientifiques

Les agents seront impliqués dans le suivi des études scientifiques auprès des experts et des équipes de recherche. Ils participeront aux relevés et seront informés des résultats des études.

#### 4.2.3 Faire participer les gardes aux activités d'animation

Les gardes et les chargés de mission participeront aux activités d'animation auprès des groupes d'enfants et d'adultes.



#### 4.2.4 Disposer de personnels saisonniers

Le gestionnaire disposera de personnels saisonniers pour renforcer l'équipe de terrain pendant la période estivale, notamment sur les pôles d'accueil du public et sur les portes d'entrée de l'Agriate.

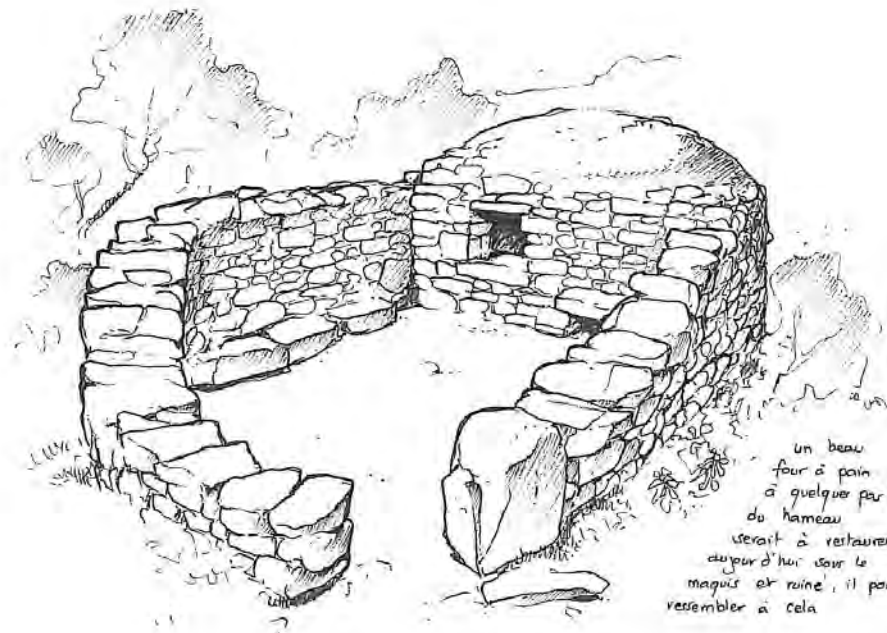
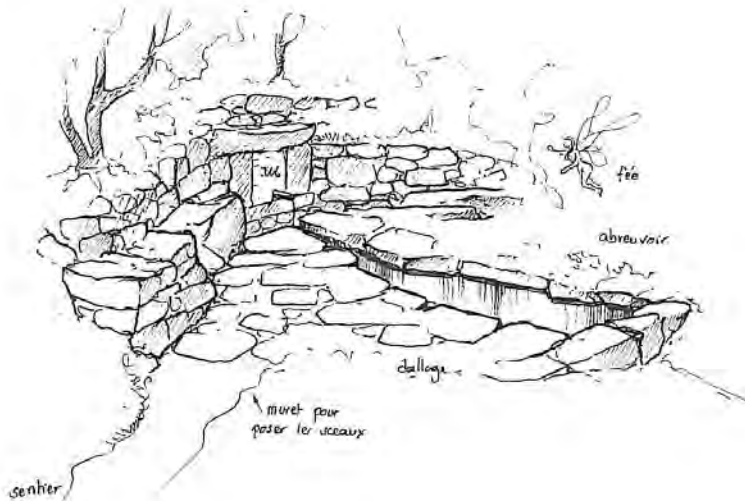
#### 4.2.5 Susciter des échanges avec d'autres équipes de gestion d'espaces naturels

De façon à faire circuler les savoir-faire et les connaissances, des échanges seront suscités avec d'autres équipes de gestion d'espaces naturels : gardes du littoral sur d'autres sites du Conservatoire, agents des réserves naturelles de Corse, des parcs naturels régionaux ou des parcs nationaux... à travers des stages communs ou des évènements.

Auop Pinnu  
Après un déchirant  
parcours dans un  
maquis fourré et  
épineux, Dominique  
nous dévoile une  
petite fontaine.

1927

une date  
gravée à  
l'entrée



### **4.3 Améliorer les moyens techniques et logistiques des gardes**

Les agents disposent de véhicules tout terrain et d'un local à Casta. Les moyens techniques pour la surveillance et la gestion seront renforcés pour être plus adaptés au site et au projet. C'est l'objet de la troisième intention.

#### **4.3.1 Disposer de moyens de locomotion pour la surveillance et la gestion**

Les gardes seront munis d'un bateau à moteur qui viendra compléter le parc de véhicules tout terrain existant.

#### **4.3.2 Promouvoir la surveillance à cheval**

De façon à démultiplier leur présence tout en améliorant leur contact avec le public et en minimisant l'impact de leurs déplacements sur l'environnement, il est envisagé de promouvoir la surveillance à cheval.

#### **4.3.3 Disposer de locaux techniques**

Les agents disposeront de différents locaux techniques répartis sur le territoire :

- un lieu administratif à Casta avec une salle de réunion, un atelier et un lieu de documentation,
- un lieu de remisage pour les moyens de locomotion,
- des maisons de gardes à Saleccia, à Ghignu et à Ostriconi.

### **4.4 Adapter le programme d'activités des gardes au mode d'emploi du site**

Le programme d'activités de l'équipe gestionnaire sera ajusté au mode d'emploi saisonnier de l'Agriate; ainsi, les travaux et l'entretien des aménagements seront faits en hiver; l'été, les missions seront concentrées sur la surveillance et l'accueil du public.

#### **4.4.1 Ajuster le programme des travaux aux attentes des usagers**

Un programme annuel de travaux sera ajusté aux besoins du programme d'aménagement et d'entretien des équipements.

#### **4.4.2 Mettre en place un dispositif de surveillance du site et de centralisation de l'information**

Le dispositif de surveillance du site sera fonctionnel toute l'année en s'adaptant au rythme de la fréquentation, chaque saison se démarquant des autres. Les informations concernant le fonctionnement du site seront centralisées à la maison de Casta, lieu administratif de l'équipe. Des réunions d'équipes auront régulièrement lieu.

#### **4.4.3 Assurer un suivi de la fréquentation marine et terrestre**

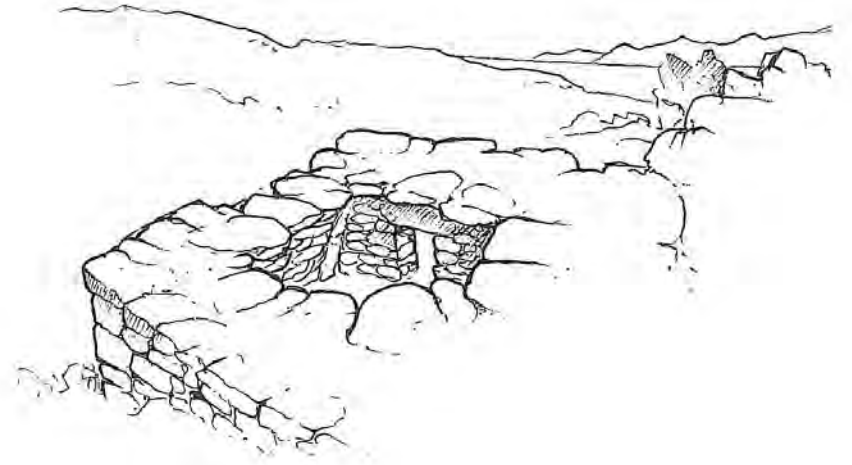
Un suivi de la fréquentation marine et terrestre sera effectué pour évaluer les flux de visiteurs sur les pistes, sur les plages et le long du sentier littoral. Le protocole de comptage de la fréquentation, établi avec les agents de terrain du site en 2005, sera régulièrement renouvelé et, éventuellement, complété par un dispositif de comptage automatique.

#### **4.4.4 Coordonner les compétences de police entre la gendarmerie, l'ONCFS et les gardes**

Les interventions de police seront coordonnées entre la gendarmerie, l'Office national de la chasse (ONCFS) et les gardes du littoral.

#### **4.4.5 Coordonner les missions de prévention et de défense des incendies avec l'ensemble des partenaires**

Un plan de prévention et de défense des incendies (PRMF/DPCI) sera mis en place avec les collectivités concernées et de même que pour la prévention, les missions de défense des incendies seront coordonnées entre le S.D.I.S., la préfecture, la communauté de communes du Nebbiu, les communes du territoire et les gardes départementaux du littoral.





## Remerciements

Le Conservatoire du littoral et le Conseil Général de la Haute-Corse tiennent à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à la concertation, lors des ateliers, des réunions publiques et des comités de pilotage, sur les forums Internet, à travers leurs courriers et par téléphone ou encore par des rencontres directes avec les experts et les équipes techniques. Tout en restant à leur écoute, ils espèrent que le projet répondra à leurs attentes actuelles et futures et sera apprécié comme un projet durable de valorisation et de gestion.

.....

Edition : Conservatoire du littoral et Conseil Général de la Haute-Corse

Animation et coordination : Charlotte Michel, Usages et territoires

Carte et croquis : Alain Freydet, paysagiste DPLG

Mise en page : Grand Chien Editions - Cécile Breton

Impression : IPPAC

Crédits photographiques

Conseil Général Haute-Corse/J. Jouve : une et 3<sup>e</sup> de couverture/25, 28, 29, 32-33, 34, 35, 36, 56, 59.

A. Ceccaroli/conservatoire du littoral : 6, 10, 17, 18, 50, 63.

Conservatoire du littoral : 26, 30, 31, 39, 53, 4<sup>e</sup> de couverture

Octobre deux mille huit

.....

Conseil Général de la Haute-Corse  
Gestion du domaine du Conservatoire du littoral  
Rond Point du Général Leclerc  
20405 Bastia Cedex

Conservatoire du littoral  
3, rue Luce de Casabianca  
20200 Bastia

[contact@agriate.org](mailto:contact@agriate.org)  
[www.agriate.org](http://www.agriate.org)



